



DOUANE

Résultats 2013

Une administration au service des citoyens et des entreprises

ÉDITORIAL



Avec 2013, s'achève une année importante pour notre administration douanière.

2013 clôt, en effet, le contrat pluriannuel de performance 2012-2013. Celui-ci montre que la douane a su répondre aux objectifs d'efficacité qui lui ont été fixés avec des résultats en hausse dans tous les domaines. Cette progression est d'abord le fruit du travail, de l'implication et du professionnalisme des personnels qui composent cette administration. C'est aussi le résultat d'une adaptation constante de la douane à un environnement en permanente mutation.

À cet égard, 2013 est également l'année du 20^e anniversaire du grand marché intérieur qui symbolise bien cette capacité d'adaptation de la douane. Elle a ainsi évolué profondément afin de répondre aux défis de la sécurité des échanges et du développement du commerce licite dans un espace sans frontières plus concurrentiel.

La douane d'aujourd'hui est celle de la dématérialisation et de la simplification des procédures, celle des nouvelles méthodes de contrôle fondées sur la connaissance des flux, l'analyse de risques et le ciblage, celle d'une fiscalité modernisée et celle de l'appui au développement des entreprises sur les marchés extérieurs.

Les enjeux de la douane de demain seront plus que jamais ceux de la protection du territoire et des citoyens face à des risques qui ne cessent de croître. Les enjeux seront également économiques car il s'agit de soutenir l'activité des entreprises tournées à l'international et de garantir la perception des ressources fiscales.

C'est pour faire face à ces enjeux dans les prochaines années que la douane a élaboré un projet stratégique, à la demande des ministres de l'économie et des finances, du commerce extérieur et du budget.

Ce projet vise à poursuivre l'adaptation progressive de la douane à son environnement et à conforter ses missions. Il place les femmes et les hommes de la douane au cœur des évolutions à venir. C'est en effet leur investissement quotidien et leur motivation jamais démentis qui en font une administration dynamique, réactive et inventive au service de notre pays.

Ces résultats 2013 montrent que les missions de la douane et le travail des douaniers sont au cœur des problématiques majeures qui intéressent, aujourd'hui, nos concitoyens : la protection de l'espace national dans une économie mondialisée génératrice de croissance mais également de risques nouveaux, le soutien de nos entreprises pour créer en France de la valeur ajoutée, des emplois et développer l'investissement productif mais aussi le redressement de nos comptes publics grâce à un recouvrement sécurisé et une lutte renforcée contre la fraude fiscale.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène Crocquevaille'.

Hélène Crocquevaille,
Directrice générale des douanes et droits indirects

SOMMAIRE

Chiffres-clés 2013 4

Temps forts 2013 6

8 Lutter contre la fraude

Lutter contre les grands trafics 8

Assurer la protection de l'espace national
et communautaire 10

Combattre la fraude financière et fiscale 14

16 Gagner à l'international avec la douane

Simplifier et réduire les coûts 16

Soutenir la compétitivité
des entreprises à l'international 18

Personnaliser les relations avec les entreprises 20

22 Moderniser la fiscalité perçue par la douane

Renforcer l'efficacité du recouvrement	22
Simplifier la fiscalité douanière	22
Faire évoluer la fiscalité douanière	24

26 Placer les personnels au cœur de la douane de demain

Donner un nouvel élan à la douane au travers d'un projet stratégique	26
Améliorer le cadre de travail et encourager le dialogue social	28
Progresser dans la gestion qualitative des ressources humaines	29

32 L'essentiel de la douane

Organisation	32
La douane française dans le monde	34
Moyens d'action	36
Ressources humaines	38
Performance	39

CHIFFRES-CLÉS 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Stupéfiants

7,2 t. de cocaïne interceptées (+ 57 %)

86 t. de cannabis saisies
(meilleur résultat depuis 20 ans)

49 t. de khat saisis
(soit 10 fois plus qu'en 2012)

Tabac de contrebande

430 t. de tabac saisies (+ 16 %)

Contrefaçons

7,6 millions d'articles contrefaisants saisis (+ 65 %)

Armes

823 armes à feu saisies (soit 2 fois plus qu'en 2012)

Protection du consommateur

7 113 contentieux pour non-respect des normes (+ 16,2 %)

3,6 millions de jouets contrôlés

Fraude financière et fiscale

323 M€ de droits et taxes redressés (+ 9,8 %)

Environnement

647 constatations portant sur des espèces protégées de faune ou de flore (+ 20 %)

299 contentieux sur les déchets (+ 56,5 %)

○ DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE

Temps moyen de dédouanement

91%

des déclarations dédouanées en moins de 5 minutes

Dématérialisation

85% indice global de dématérialisation

des déclarations en douane en 2013 (84 % en 2012)

Qualité de service et relation aux usagers

90,5% des entreprises satisfaites des services douaniers

Labellisation douanière

1 020 OEA

(opérateurs économiques agréés - 831 en 2012)

2 162 entreprises conseillées gratuitement

pour développer leur internationalisation

○ FISCALITÉ

Une fiscalité efficiente

68,23 Mds€

de recettes perçus par la douane dont 740 M€ pour la fiscalité environnementale

45 centimes

c'est ce que coûte la perception de 100 € collectés par la douane (47 cts en 2012)

Simplification

62% des déclarations de récolte viti-vinicoles dématérialisées

69,5% des recettes douanières télé-réglées

○ RESSOURCES HUMAINES

Effectifs et moyens

16 869 agents

(emplois budgétaires) au 31 décembre 2013

514 services

(bureaux, brigades, contributions indirectes, hors centres douaniers postaux)

Formation professionnelle

6,4 jours

de formation continue

par agent et par an

TEMPS FORTS 2013



1



2



3



4



5



6

JANVIER

- 160 kg de cocaïne au Havre dans un conteneur de riz (1)
- Lancement du chantier de la simplification des procédures douanières par la ministre du commerce extérieur
- Démantèlement d'un site de production de contrefaçons textiles à Marseille
- Saisie d'un arsenal de 28 armes de poing, 17 fusils, grenades, mines et munitions en Moselle (2)
- Interception à Toulouse de 270 000 piles boutons toxiques de par leur teneur excessive en cadmium

FÉVRIER

- Marion Rolland, skieuse de l'Équipe de France Douane, championne du monde de descente, 47 ans après Marielle Goitschel (3)
- Saisies de résine de cannabis au Perthus, 6,8 t et 2,4 t dans un chargement d'oranges (4)

MARS

- Plus de 43 kg d'héroïne, des armes de guerre et 150 000 € saisis à Nancy (DNRED Metz) (5)
- Démantèlement dans les Bouches-du-Rhône d'un réseau en lien avec le grand banditisme organisant des lotos illégaux et le blanchiment des recettes (1,5 M€ de taxes éludées) (6)



7



8



9



10



11

AVRIL

- Signature d'une convention avec l'université d'Alsace pour le Master 2 « Achat international »
- 7,6 t de cannabis saisis grâce au scanner mobile dans les Pyrénées atlantiques
- Saisie à Roissy de près de 100 kg d'écaillés de pangolin, représentant plus de 300 de ces mammifères insectivores protégés (7)

MAI

- 2,1 t de résine de cannabis (plus de 10 M €) interceptées à Tours dans un chargement de carottes en provenance d'Espagne (8)
- Saisie record, en France et en Europe, de 1,2 M de sachets d'aspirine de contrefaçon dans un chargement de thé de Chine au Havre (9)
- Plus de 400 kg de cocaïne saisis au large des Antilles dans un ketch repéré en haute mer par un avion de la douane
- 10 000 paquets de biscuits contrefaisant la marque BN saisis au port de Marseille suite à un ciblage de la brigade maritime

JUIN

- 1^{ère} journée nationale de destruction de contrefaçons saisis par la douane : 20 sites, plus d'un million d'articles détruit (10)
- Présentation du Beechcraft KA 350, le nouvel avion multi-missions de la douane, au salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget (11)
- Journée de la douane à Bercy, en présence des ministres, avec 300 partenaires de la douane consultés pour l'élaboration du projet stratégique de la douane à l'horizon 2018



12



13



14



15



16

JUILLET

- Signature d'un protocole de coopération avec la Fédération française des industries de santé (FEFIS) visant à lutter contre la contrefaçon et la falsification des produits de santé
- 5^e séminaire européen des chimistes douaniers (250 participants de 37 pays) (12)

AOÛT

- 20 000 appareils anti-moustiques non conformes aux normes techniques et dangereux interceptés au Havre dans un conteneur en provenance de Chine (13)
- 435 kg d'herbe de cannabis détectés avec l'Euroscan du tunnel sous la Manche dans un chargement d'arbustes à destination du Royaume-Uni

SEPTEMBRE

- Détection au Havre d'une pollution maritime de 18 km de long provenant d'un navire chimiquier (14)
- Lancement à Bercy du Tour de France des experts à l'international avec plus de 300 chefs d'entreprise réunis sur le thème de la maîtrise des accords de libre-échange pour favoriser les exportations
- Découverte de 48 tortues grecques protégées, dans les garnitures d'un véhicule en Seine et Marne (15)
- 47,6 kg de cocaïne saisis à Cayenne dissimulés à l'intérieur de légumes transportés par un passager (16)
- Arraisonnement en Méditerranée, d'un navire tanzanien chargé de 20 t de résine de cannabis, suite à un repérage par un avion de la douane



17



18



19



20



21

OCTOBRE

- 280 kg de cocaïne dans un sloop arraisonné au large des Antilles, fruit d'une coopération des douanes françaises et britanniques
- 10^e anniversaire, en présence du ministre du budget, de l'École nationale des douanes de Tourcoing formant les cadres douaniers (17)
- 10 500 contrefaçons de titres restaurant saisies à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (18)
- Saisie à Louvres de plus de 300 000 jouets, peluches et ballons, non conformes aux normes techniques européennes et dangereux ou toxiques en provenance de Chine

NOVEMBRE

- Saisie de 11 armes de poing et de munitions lors du contrôle d'un bus près de Tours
- Saisie record de 815 cartouches de cigarettes à Roissy sur des passagers (19)
- 83 480 € de fausse monnaie interceptés au Perthus

DÉCEMBRE

- Saisie de 82 kg d'ivoire de contrebande à Poitiers (20)
- EMEA Awards 2013 : la douane (DNSCE) reçoit le Prix de l'innovation pour les technologies de l'information (21)
- Une première en France : Cyberdouane (DRD) interpelle un vendeur de stupéfiants agissant sur le web caché

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

En 2013, la douane enregistre des résultats en progression dans tous les secteurs. En matière de lutte contre la contrebande, les saisies de stupéfiants atteignent un niveau historique et sont multipliées par deux en valeur, celles de tabacs progressent de 16 % et celles de contrefaçons de 65 %. Les résultats sont en hausse également dans d'autres secteurs comme la protection du consommateur et la lutte contre la fraude fiscale.

LUTTER CONTRE LES GRANDS TRAFICS

86 tonnes de cannabis saisies (**x3** par rapport à 2012 et meilleur résultat depuis 20 ans)

7,2 tonnes de cocaïne saisies en 2013 (**+ 57 %**)

430 tonnes de tabac de contrebande interceptées en 2013 (**+ 16 %**)

PROTÉGER LES CITOYENS

Les organisations criminelles tirent profit de la multiplication des échanges et des nouvelles formes de commerce pour développer leurs activités illicites. Dans le même temps, la fraude change de forme. Avec Internet, se développent des trafics à l'initiative de particuliers qui alimentent un flux croissant de contrefaçons et d'activités frauduleuses ou se mettent eux-mêmes en danger en achetant toute sorte de produits.

Des résultats en hausse en matière de stupéfiants

Les résultats de l'année 2013 montrent une forte progression avec **une multiplication par 2 des quantités saisies en valeur (255 M€ à 536 M€)**. Les saisies de cannabis augmentent de 260 % et celles de cocaïne de 57 %.

L'augmentation la plus spectaculaire concerne **le khat dont les quantités saisies ont été multipliées par plus de 10**. Elle s'explique par le renforcement de la réglementation sur le khat aux Pays-Bas depuis le 5 janvier 2013, puis en Grande-Bretagne le 23 juillet dernier. Cette double évolution réglementaire a modifié les routes du khat en Europe, les flux transitant en France augmentant fortement.

Les saisies dans le fret express et les colis postaux des nouvelles substances psychoactives (cathinones, cannabi-

noïdes de synthèse, tryptamines et pipérazines), dites NPS, ont explosé en 2013, avec 321 kg et 2071 doses.

Les modes opératoires des trafiquants de stupéfiants ont évolué en 2013. Contrairement aux années précédentes, les quantités transportées sont souvent inférieures à une tonne, la cocaïne étant par exemple souvent interceptée par chargement de 150 à 300 kg.

En 2013, **plusieurs saisies de cocaïne ont été réalisées par des services étrangers sur information de la douane française** tels les 486 kg interceptés à bord d'un navire par la douane espagnole (DAVA) sur renseignement de la DNRED. Par ailleurs, une saisie de plus de 20 tonnes de cannabis a été effectuée en Méditerranée, en septembre 2013, sur un navire de commerce tanzanien en transit entre le Maroc et le Moyen-Orient.

Des saisies de tabac de contrebande en hausse

L'année 2013 confirme les résultats obtenus au cours des années précédentes. Les saisies progressent de 16 % en quantité par rapport à 2012 pour s'établir à 430 tonnes. À cet égard, on observe la part prépondérante du vecteur terrestre (40 %) mais également l'augmentation des saisies liées aux commandes des particuliers sur Internet (+ 6,3 %). Dans ce cadre, la douane développe ses moyens d'action contre les sites frauduleux en « .fr », ainsi que

35 tonnes de drogue,
soit **202 M€**, saisies à l'étranger sur
renseignement de la douane française

7 113 contentieux
en matière de protection du
consommateur **(+ 16,2 %)**

*Grâce à la vigilance de la douane, près
de 380 000 jouets non conformes et
dangereux ont été saisis en 2013.*

ses capacités d'interception notamment
en matière de traçabilité des cigarettes.

Les saisies à l'étranger progressent
également : ainsi, **sur information de la
douane française, 84 tonnes de tabacs
ont été appréhendées à l'étranger.**

**Des saisies d'armes
en nette augmentation**

La douane remplit une mission perma-
nente de protection du territoire qui a
également permis d'accroître en 2013
ses résultats en matière de saisies
d'armes avec 823 armes de guerre
et de défense interceptées (2 fois plus
qu'en 2012).

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Du fait de la mondialisation des échanges,
le risque d'importation de marchandises
dangereuses pour le consommateur
croît. Dans ce contexte, la mission de
protection de la santé et de la sécurité
du consommateur devient l'une des

priorités de la douane. Le nombre de
contentieux en matière de protection du
consommateur a augmenté de 16,2 %.
La moitié des contrôles effectués en
la matière par la douane en 2013
concernait les jouets.

PROTÉGER LES ENTREPRISES EN LUTTANT CONTRE LES CONTREFAÇONS

**La forte augmentation des saisies
de contrefaçons malgré les effets de
l'arrêt Nokia-Philips**

En 2013, la douane a saisi 7,6 millions
d'articles de contrefaçon contre
4,6 millions en 2012. Le phénomène
ne connaît pas de ralentissement. Ainsi,
même si l'arrêt Nokia-Philips de la Cour
de Justice de l'Union européenne ne
permet plus à la douane de saisir les
marchandises contrefaisantes en transit
sur le territoire douanier européen,
lorsqu'elles ne sont pas destinées à y
être commercialisées, les saisies sur le
territoire national repartent à la hausse.

823 armes
à feu saisies en 2013
(x 2 par rapport
à 2012)

7,6 millions
d'articles
de contrefaçon
saisis **(+ 65 %)**
(dont 1,3 million de
médicaments)

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

ASSURER LA PROTECTION DE L'ESPACE NATIONAL ET COMMUNAUTAIRE

La douane française participe activement à la protection du territoire national et communautaire aux côtés des 27 autres administrations douanières européennes, en s'engageant vers une convergence des méthodes de contrôle.

SÉCURISER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les attentats du 11 septembre 2001, les crises sanitaires des dernières années ou encore les risques inhérents aux produits fabriqués sur d'autres marchés, ont placé la sûreté et la sécurité des flux au cœur des préoccupations des États. Dans le même temps, les organisations criminelles ont su tirer profit de la mondialisation et de la croissance des échanges pour dissimuler et développer leur activité. Dans ce contexte, un défi est lancé à la douane, celui de la régulation des échanges.

Pour assurer cette mission de régulation, c'est-à-dire assurer un haut niveau de protection des flux de marchandises sans entraver les échanges licites des entreprises tournées vers l'international, **la douane développe des instruments innovants de connaissance des flux** et de sécurisation des opérations de commerce international.

MIEUX CONNAÎTRE LES FLUX DE MARCHANDISES

Développer de nouveaux outils de connaissance des flux : ICS

Le dispositif de sécurité européen repose sur le programme Import Control System (ICS), qui prévoit la transmission anticipée à la douane du pays d'entrée sur le territoire communautaire d'une déclaration sommaire d'entrée (ENS),

comportant des données sûreté-sécurité. À partir de celles-ci, la douane réalise une analyse de risques qui détermine si la marchandise peut entrer dans le territoire douanier. En cas de risque avéré, le chargement dans le pays de départ peut être refusé.

Sécuriser le fret express et le fret postal

En 2013, la douane française a poursuivi ses travaux sur la transposition en France du système ACAS (Air Cargo Advance Screening) développé par la douane américaine pour sécuriser le fret express et postal.

La douane a également réalisé, à Roissy, une expérimentation avec un grand opérateur de fret express reposant sur la transmission électronique de données pour certains envois sensibles à destination de l'Union européenne quel que soit l'aéroport d'entrée dans l'UE. À l'issue de cette expérimentation unique en Europe, les travaux ont été étendus au fret aérien traditionnel (projet PRECISE).

Sous l'impulsion de la douane française, la Convention de l'Union postale universelle (UPU) a été modifiée pour intégrer les notions de transmission préalable de données par voie électronique et de gestion de risques sûreté. À partir de l'analyse des risques effectuée, un refus d'envoi, « do not load », peut être prononcé par la douane française. À l'image du fret express, la Commission a souhaité que certains États membres conduisent une expérimentation avec leur opérateur postal. En France, elle a concerné les envois postaux en provenance des États-Unis du 15 octobre au 15 novembre 2013.

3^e rang européen pour la douane française au sein du programme ICS. En 2013, plus de 7,3 millions de déclarations sommaires d'entrée (ENS) ont été déposées en France contre 6,6 millions en 2012 (+ 10 %).

24 189

saisies dans le fret postal et express (+ 6,3 %) dont :

- contrefaçons **11381**
- tabacs **2746**
- stupéfiants **2176**



En 2013, l'efficacité du ciblage s'est améliorée

219 contentieux ont été relevés pour 10 000 déclarations contrôlées (+ 63 %)

Définir de nouveaux outils de pilotage des contrôles : l'expérimentation du datamining

La stratégie de contrôle de la douane se fonde depuis plusieurs années sur un système d'information combinant une application informatique dédiée aux déclarations en douane (DELTA), un outil automatisé de ciblage et de gestion des risques (RMS) et une base nationale des contrôles (BANACO). En 2011, ce dispositif s'est étendu en amont du dédouanement, grâce à la mise en place du système Import Control System (ICS) qui traite la transmission anticipée et dématérialisée d'informations sur la sûreté-sécurité des flux.

En 2013, la douane a poursuivi le développement de BANACO afin d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble des contrôles réalisés par ses services.

La douane a également lancé, en 2013, une expérience de datamining pour analyser automatiquement la masse considérable d'informations qu'elle reçoit et optimiser l'efficacité des contrôles par l'élimination des motifs de sélection peu pertinents.

L'amélioration du processus de sélection des contrôles est en effet pour la douane un enjeu majeur afin de maintenir un haut niveau de protection tout en préservant la fluidité des échanges.

Les marchandises illicites issues du e-commerce sont particulièrement ciblées par la douane dans les centres douaniers postaux.

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

DÉVELOPPER LA VEILLE ET L'ANALYSE

Afin d'améliorer sa capacité de détection des nouvelles menaces, la douane a développé son activité de veille dans les domaines juridique, réglementaire et technologique. Cette veille repose notamment sur une méthode comparative qui permet à la douane de suivre les politiques et les bonnes pratiques développées dans d'autres pays afin d'en tirer des enseignements.

La douane s'appuie sur un réseau de spécialistes et d'analystes composé d'experts du renseignement, de la réglementation, de services de contrôle ou judiciaires, de scientifiques des laboratoires et de son réseau international (attachés douaniers dans les ambassades, experts techniques internationaux placés auprès de services douaniers étrangers et officiers de liaison des douanes au sein d'organisations internationales).

La douane a également mis en place une cellule inter-services d'analyse stratégique, destinée à détecter, voire anticiper, les évolutions de la menace et à adapter les réponses apportées.

RENFORCER LE DISPOSITIF DE RENSEIGNEMENT ET INTENSIFIER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS**Développer la recherche du renseignement en misant sur les partenariats**

En 2013, la douane a poursuivi sa démarche de partenariat, notamment avec les acteurs du transport, pour affiner sa connaissance des flux. Plusieurs conventions ont ainsi été signées avec Air France afin d'améliorer la traçabilité des bagages et la connaissance des mouvements aériens.

La douane s'est également investie dans les **travaux de préparation du**

futur système Passenger Name Record (PNR), qui vise à faciliter l'accès aux données des passagers pour mieux exercer les contrôles, lutter contre le terrorisme et le crime organisé. La douane hébergera la nouvelle plateforme interministérielle qui sera opérationnelle à l'horizon 2015.

Une convention a été signée avec la SNCF, le 8 janvier 2013, afin de favoriser l'échange d'informations sur le fret et les voyageurs. Des points de contact ont été désignés à la douane et à la SNCF pour améliorer la coopération. Un agent de la SNCF a été intégré au sein de la douane. Enfin, les modalités de coopération entre la douane et la SNCF lors des contrôles douaniers dans les gares et dans les trains ont été précisées.

Pour lutter contre les médicaments falsifiés, trois protocoles ont été signés entre décembre 2012 et juillet 2013 par la douane et des institutions représentatives des professionnels de santé : fédération française des industries de santé (FEFIS), agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et institut international de sécurité pharmaceutique (PSI), organisme regroupant les 27 plus grands laboratoires du monde.

Investir dans la coopération technique opérationnelle avec l'étranger

Le réseau international de la douane évolue en fonction des enjeux en matière de lutte contre les trafics ou d'accompagnement de nos entreprises sur les marchés extérieurs.

Cette année, la douane a créé un nouveau poste d'attaché douanier au Brésil. Il est important d'être présent dans ce pays émergent pour soutenir l'implantation d'entreprises françaises mais aussi pour développer la coopération dans cette zone sensible en matière de trafics illicites.

Un nombre important d'actions de coopération technique a été réalisé à

l'étranger par les experts douaniers français afin de renforcer les capacités de lutte des autres services douaniers contre les grands trafics illicites (drogue, tabac, contrefaçons, etc.).

METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX MOYENS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Dans de nombreux domaines, la douane a investi dans les technologies et le domaine scientifique : moyens informatiques, laboratoires, dispositifs de détection aéronautique, véhicules, nouveaux moyens aériens et nouvelles vedettes de surveillance maritime, scanners mobiles...

En 2013, la douane a poursuivi le programme de remplacement de ses moyens aériens, avec la poursuite de l'acquisition de 2 nouveaux avions Beechcraft destinés à la surveillance aéromaritime et celle d'un simulateur avionique pour la formation des équipages au nouvel appareil. Un second hélicoptère a été déployé aux Antilles pour accroître le potentiel de lutte contre les trafics de stupéfiants dans la zone.

La douane a lancé un marché pour le déploiement d'un système développant les capacités opérationnelles des moyens aéromaritimes, le SIAM¹. Ce système centralisera et exploitera les informations collectées lors des missions de surveillance aéromaritime. Il améliorera la communication et les échanges d'informations entre unités et permettra ainsi une meilleure coordination des moyens.

La commande d'un patrouilleur de haute mer renforce le dispositif maritime. Financé en partie par la Commission européenne, il assurera en Méditerranée les missions douanières, celles de l'État en mer et de l'agence européenne Frontex. 4 vedettes de surveillance rapprochée ont été commandées.

1. SIAM : Système intégrateur aéromaritime.

245 personnes
secourues en mer par la douane



99 pollutions maritimes
détectées (**93** en 2012)

Les nouveaux avions Beechcraft multi-missions seront équipés d'un matériel de haute technologie et ont un rayon d'action plus grand grâce à leur autonomie supérieure.

De nouveaux moyens de détection ont été acquis notamment grâce à des financements de la MILDT². Il s'agit par exemple d'un nouveau marché d'appareils RX passé en 2013, de la commande de 50 endoscopes, de l'acquisition d'analyseurs de particules, de 16 jumelles à vision nocturne pour les équipages d'hélicoptère, mais aussi près de 100 jumelles électrostabilisées.

S'agissant des moyens automobiles, la douane a commandé 118 véhicules et 53 motos en 2013.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Lutter contre les pollutions maritimes

La douane est un acteur majeur de la lutte contre les pollutions maritimes. Sa flotte aérienne, qui compte deux avions POLMAR spécialisés dans la détection, assure une mission de surveillance de l'espace maritime.

La présence douanière en mer, couplée aux fortes condamnations prononcées par la justice, joue un rôle dissuasif sur les pollueurs potentiels.

Des résultats en hausse dans la lutte contre le trafic des espèces menacées

La douane a enregistré une augmentation de près de 20 % de ses résultats en matière de protection des espèces menacées avec 647 saisies (541 en 2012).

Sauvegarder le patrimoine culturel

Son positionnement aux frontières ainsi que ses moyens juridiques et matériels d'investigation font de la douane un acteur de la préservation du patrimoine culturel national. Son action permet de prévenir les tentatives d'exportation illégale d'objets historiques et de biens culturels.

2. MILDT : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

30 365
analyses effectuées
pour la douane par
le service commun
des laboratoires
(+ 12,5 %)

Interceptions de
transferts illicites de
déchets :
+ 56,5 %

COMBATTRE LA FRAUDE FINANCIÈRE ET FISCALE

323 M€
de droits et taxes
redressés en 2013
(+ 9,8 %)

La douane découvre, le 4 février 2013, un bon au porteur de 86 millions de dollars transporté par un non-résident, dans un véhicule en provenance de Suisse, et en transit vers un pays d'Amérique latine. Cette constatation a fait l'objet d'une enquête menée par le service national de douane judiciaire (SNDJ).

En 2013, dans le cadre des instructions gouvernementales, **la lutte contre les flux financiers illicites et la fraude fiscale a fortement mobilisé les services douaniers**. La douane est en effet chargée de l'application de la législation sur les transferts de capitaux qui impose à tout voyageur transportant 10 000 euros ou plus, à la sortie comme à l'entrée en France, de les déclarer à la douane.

Dans ce cadre, les services douaniers ont la possibilité d'intercepter des sommes, titres ou valeurs, transportés physiquement et recouvrant une activité illicite, une tentative de fraude fiscale ou de blanchiment.

Avec cette obligation déclarative, la douane dispose d'un instrument essentiel de recueil d'informations sur les transferts physiques de capitaux effectués en provenance ou à destination du territoire national. Depuis février 2013, un nouveau téléservice, DALIA³, permet leur déclaration en ligne *via* le site Internet Produane.

Dans ce domaine de la fraude financière, la douane met en place de nouvelles structures. La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) s'est dotée d'un groupe « renseignement financier », apportant un soutien technique et analytique aux enquêtes financières.

Une division de 17 enquêteurs travaille sur les infractions financières et les suites données aux constatations des services douaniers de contrôle. Créée en 2013, une cellule opérationnelle « circuits financiers clandestins » collabore

étroitement avec le service national de douane judiciaire (SNDJ) et TRACFIN. Le groupe opérationnel de lutte contre le terrorisme (GOLT) de la douane, rattaché à cette cellule, traite les renseignements sur les capitaux potentiellement liés à des réseaux terroristes.


En 2013, la douane a activement participé aux travaux préparatoires à l'adoption de la loi du 6 décembre 2013, relative à la lutte contre la fraude fiscale et la délinquance économique et financière. Plusieurs mesures concernent la douane.

Les compétences du SNDJ sont étendues aux délits d'association de malfaiteurs et ce service peut recourir à des techniques spéciales d'enquête pour les plus importantes infractions économiques et financières. Un droit de réquisition d'experts pouvant assister les agents des douanes lors des contrôles et des enquêtes en vue de détecter des montages sophistiqués d'évasion fiscale internationale est créé. Enfin, la nouvelle loi adapte le dispositif des visites domiciliaires aux documents et informations dématérialisés (fouilles informatiques) et élargit la liste des sommes, titres et valeurs soumis à l'obligation déclarative à l'entrée et à la sortie du territoire aux cartes prépayées, jetons de casino et à l'or.

Plusieurs évolutions réglementaires sont également portées auprès de la Commission européenne.

Le comité national de lutte contre la fraude, réuni en février 2013 sous la présidence du Premier ministre, a défini les orientations du plan national de coordination de lutte contre la fraude

3. DALIA : déclaration d'argent liquide automatisée.



132 M€ non déclarés à la douane (dont les 3/4 à l'entrée du territoire ou en transit, en valeur et en nombre de constatations)

31,1 M€ d'avoirs criminels saisis ou identifiés par la douane judiciaire

Trafic de stupéfiants, d'armes, blanchiment de capitaux : la douane est au cœur de la lutte contre la criminalité organisée.

fiscale. Plusieurs mesures concernent la coopération entre la douane et la DGFIP⁴.

Dans ce cadre, **la douane et la DGFIP ont signé une circulaire relative aux modalités d'échange d'informations** en matière de transferts physiques transfrontaliers de sommes, titres ou valeurs dans le but d'intensifier la lutte contre la fraude financière et le blanchiment, ainsi que le financement du terrorisme. **Le protocole Douane-TRACFIN** a également été signé dans ce même objectif. Il précise les modalités d'échange d'informations entre les

deux services et prévoit l'implantation d'un agent de liaison de la douane au sein de TRACFIN. D'autres partenariats existent entre la douane et l'OCRGDF⁵ ou encore l'OCRFM⁶.

En 2013, la douane a développé son action dans le domaine de la saisie des avoirs criminels, avec pour objectif de frapper les organisations criminelles en traquant leurs profits illicites.

Le montant des avoirs criminels saisis ou identifiés par le SNDJ a été multiplié par plus de 4.

Suites données en 2013 à une enquête du SNDJ : condamnation à 3 ans et demi de prison et au versement de plus de 65,5 M€ de dommages et intérêts de l'un des principaux auteurs d'une fraude à la TVA sur les quotas autorisés de rejet de CO₂, pour escroquerie et blanchiment en bande organisée (tribunal correctionnel de Paris - juin 2013).

4. DGFIP : Direction générale des finances publiques.

5. OCRGDF : Office central pour la répression de la grande délinquance financière.

6. OCRFM : Office central pour la répression du faux monnayage.

GAGNER À L'INTERNATIONAL AVEC LA DOUANE

La lutte contre la fraude, la protection du territoire et des citoyens ou le recouvrement des recettes fiscales constituent pour la douane des missions fondamentales car elles permettent d'assurer le soutien de l'activité économique nationale et de l'internationalisation des entreprises qui s'inscrivent dans le commerce licite. Dans un contexte de concurrence exacerbée, la douane entend favoriser les mesures qui, à son niveau, participent à la défense de la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des plateformes logistiques nationales.

SIMPLIFIER ET RÉDUIRE LES COÛTS

85 %

c'est l'indice global
de dématérialisation
en 2013

(84 % en 2012)

La newsletter
économique

Douane +,

12 200

abonnés

(x 3,5 en 2013)

Depuis plusieurs années, la douane s'est engagée dans une **démarche de simplification**. Il s'agit d'aider les entreprises à dégager des ressources pour investir davantage en matière d'emplois ou d'outils productifs. Trois mots résument les objectifs en matière de simplification du dédouanement : facilitation, dématérialisation, réduction de la durée et du coût.

FACILITER LES FORMALITÉS AVEC LE GUICHET UNIQUE NATIONAL (GUN) ET LES TÉLÉPROCÉDURES

Aujourd'hui, les déclarations en douane (33 millions par an) sont entièrement dématérialisées. Cependant, l'importation et l'exportation de marchandises présentant un risque sanitaire, sécuritaire ou environnemental restent soumises, en plus, à la production d'autorisations spécifiques. On en dénombre ainsi 34, délivrées par 15 administrations.

Au travers du GUN dont l'architecture est compatible avec le projet européen Single Window, la douane travaille à interconnecter les bases de données des administrations partenaires à son système informatique de dédouanement.

Après la dématérialisation de tous les certificats sanitaires à l'importation, l'objectif assigné à la DGDDI par le CIMAP¹ du 2 avril 2013 est la dématérialisation de 100 % des autorisations d'importation et d'exportation. En 2013, les tests ont concerné les certificats d'exportation agricoles, les licences d'exportation de matériels de guerre et les permis CITES (espèces protégées).

La douane a étoffé son offre de service sur Internet. En 2013, pas moins de 23 téléprocédures sont accessibles sur le portail pro.douane.gouv.fr ouvert aux professionnels. Le site Internet lekiosque.finances.gouv.fr leur fournit des informations statistiques mensuelles détaillées sur le commerce international de la France, complétées chaque trimestre des données du commerce extérieur des régions et départements français. Les cartes de France de l'export et des études thématiques mensuelles sont également disponibles. Enfin, www.douane.gouv.fr, le site Internet de la douane, diffuse quant à lui toute la réglementation douanière. Plus de 5 millions d'internautes ont visité ce site en 2013 (+ 15 % d'audience).

1. CIMAP : comité interministériel pour la modernisation de l'action publique.

23 téléprocédures

offertes aux professionnels
sur pro.douane.gouv.fr

Le temps moyen
de dédouanement
divisé par 3 en 10 ans :

4'30''

contre 13 minutes en 2004

33 millions

de déclarations en douane
dématérialisées (+ 12 %)

Simplification et dématérialisation des formalités douanières favorisent l'attractivité des plateformes logistiques françaises.

La douane édite une newsletter électronique spéciale entreprises, « Douane + ». Les entreprises abonnées y trouvent l'information sur l'actualité réglementaire, les facilitations et les nouveaux outils douaniers pour soutenir leur compétitivité à l'international.

La douane est également présente sur les smartphones, avec les applications « Douane fr » destinée aux voyageurs en mobilité et « RIF » (Registre International Français) pour l'information fiscale de la navigation de commerce ou de plaisance.

RÉDUIRE LES DÉLAIS ET LES COÛTS LIÉS AU DÉDOUANEMENT

La baisse continue du temps moyen de dédouanement est liée à la dématérialisation et à la simplification des procédures. Elle résulte également des nouvelles techniques de contrôle fondées sur l'acquisition anticipée d'informations sur les flux de marchandises, l'analyse des risques de chaque opération et le ciblage. Les contrôles s'en trouvent concentrés sur le fret sensible.

La réduction des délais et des coûts aide les entreprises à être plus compétitives face aux enjeux actuels du commerce mondial (flux tendus, baisse des coûts, rapidité, fluidité, sécurité). Dans le même temps, la douane augmente son efficacité dans la lutte contre la fraude et la protection de l'espace national et des citoyens en se concentrant sur les flux sensibles.

GAGNER À L'INTERNATIONAL AVEC LA DOUANE

SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

90,5 %
des entreprises
sont satisfaites des
services douaniers
en 2013

Source : enquête People Vox déc. 2013

12^e c'est le
classement mondial
de la France dans
le domaine de la
logistique et de la
douane (sur 155 pays)

Source : Banque mondiale LPI mai 2012

2^e c'est le rang
de la France pour
la mise en œuvre de
la protection de la
propriété intellectuelle
(sur 25 pays)

Source : Index 2014 Chambre de commerce
des États-Unis

*Le nouveau code des douanes
de l'Union européenne est entré
en vigueur le 30 octobre 2013.*

Le 23 septembre 2013, la douane a lancé le **Tour de France des experts**, avec le slogan « **Gagnez à l'international** ». Il s'agissait de la première étape d'une campagne nationale d'information des entreprises sur les multiples dispositions douanières existantes pour gagner des parts de marché à l'export, développer leur croissance à l'international et leur compétitivité.

La douane a exposé aux 300 chefs d'entreprise présents à Bercy comment mieux maîtriser les règles douanières de l'origine, les dispositions des accords de libre-échange et leur a présenté le statut d'exportateur agréé. Des entretiens individuels ont été mis en place.

AIDER LES ENTREPRISES À SAISIR LES OPPORTUNITÉS DU NOUVEAU CODE DES DOUANES DE L'UNION

La douane française s'est beaucoup investie dans les travaux du nouveau code des douanes de l'Union (CDU), publié le 30 octobre 2013. Ce texte constitue une évolution majeure pour l'adaptation de l'Europe à la mondialisation, en fournissant aux entreprises de l'UE les outils nécessaires à la défense de leur compétitivité.

Avec le CDU, la réglementation douanière affirme encore davantage son caractère européen, avec des concepts tels que le dédouanement centralisé ou le statut **d'opérateur économique agréé (OEA)**.

Ce statut va en effet devenir le passeport indispensable pour les entreprises souhaitant se développer à l'international. Valable dans tous les États membres mais reconnu au-delà (États-Unis, Japon, Suisse, etc.), il conditionne l'accès aux simplifications douanières les plus avancées et le bénéfice de contrôles réduits. Les dispositions d'application du CDU seront mises en place progressivement d'ici mai 2016, date d'entrée

en application du nouveau code des douanes de l'Union.

En 2013, l'Union douanière est parvenue à un moment-clé de son histoire. Un groupe d'une quinzaine de directeurs généraux des douanes constitué en 2013 propose un projet de nouvelle gouvernance afin de développer l'harmonisation des pratiques et les outils de pilotage. Pour limiter les détournements de trafic, la France préconise une mutualisation accrue de certaines procédures et des ressources pour la gestion du risque et des crises.

S'ENGAGER AUPRÈS DES ENTREPRISES POUR LEURS OPÉRATIONS INTERNATIONALES

La prise en compte des problématiques douanières participe de plus en plus de la stratégie des entreprises à l'international. **La douane offre gratuitement aux opérateurs plusieurs outils d'expertise** pour préparer et sécuriser les opérations internationales en fournissant aux entreprises les informations déterminantes afin d'estimer les droits et taxes à payer, voire d'optimiser leur stratégie douanière.

Avec le renseignement tarifaire contraignant (RTC), outil de performance économique certifié AFNOR, l'entreprise sollicite la douane par Internet pour connaître, avant une importation ou une exportation, le classement tarifaire de sa marchandise dont découlent les droits et taxes à acquitter et les formalités à accomplir. 7926 RTC ont été délivrés en 2013.

La douane s'engage également sur l'origine des produits avec le renseignement contraignant sur l'origine (RCO) qui permet de s'assurer de l'origine (préférentielle ou de droit commun ou « made in ») des produits. Enfin, l'avis sur la valeur en douane (AVD) permet de déterminer la valeur à déclarer à la douane.

166 RCO et 66 AVD
 délivrés en 2013 (+ 43 % et + 18 % par rapport à 2012)

1785 demandes d'intervention
 des entreprises à la douane pour se
 protéger des contrefaçons (+ 13 %)

Lancement du Tour de France des experts de l'international à Bercy.

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DES PLATEFORMES LOGISTIQUES FRANÇAISES EN AMÉLIORANT LA TRAÇABILITÉ DES FLUX

En 2013, la question de la performance portuaire et aéroportuaire a constitué un élément central des débats du Forum Douane/Entreprises. Un des points a porté sur l'amélioration de la circulation de l'information lors du passage du fret sur les plateformes portuaires et aéroportuaires.

La douane a poursuivi ses travaux en 2013 pour la mise en place du « Cargo Information Network », outil de traçabilité des marchandises sur la plateforme aéroportuaire de Roissy.

PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : UN ÉVÉNEMENT NATIONAL SUR FOND D'ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES MAJEURES

Le 11 juin 2013, la douane a lancé la première journée nationale de destruction des contrefaçons afin d'alerter l'opinion publique sur les dangers de ce fléau économique et sanitaire. Plus d'un million d'articles contrefaisants ont été

détruits simultanément dans toutes les régions de France.

Sur le plan juridique, la douane s'est mobilisée sur de nombreux projets de texte dont certains ont abouti en 2013. Au niveau européen, **le nouveau règlement UE n° 608/2013 du 12 juin 2013** encadrant l'action des douanes européennes contre la contrefaçon entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, abrogeant le règlement UE n° 1383/2003. Les compétences de la douane sont étendues à la protection d'autres droits de propriété intellectuelle. Le traitement de la demande d'intervention est facilité et la procédure de destruction des articles contrefaisants simplifiée. Enfin, le partage d'informations entre la douane et les titulaires de droits est favorisé.

Désormais, la négociation est engagée sur la directive et le règlement européen relatifs au droit des marques. Ces discussions sont l'occasion pour la douane française de peser de tout son poids pour que les contrôles sur les marchandises tierces soupçonnées de contrefaçon en transit, transbordement, ou régimes suspensifs, suspendus depuis la décision Nokia-Philips de la Cour de

Justice de l'UE du 1^{er} décembre 2011, puissent être de nouveau réalisés.

Dans le cadre du plan d'action européen anti-contrefaçon 2009-2012, renouvelé pour 2013-2017 et du règlement n° 608/2013, la douane a préparé la mise en place de l'application SOPRANO-COPIS, par laquelle, à terme, les titulaires de droit déposeront, modifieront ou renouvelleront en ligne leurs demandes d'intervention. Elle sera reliée à l'application européenne COPIS².

Préparée en 2013, **la loi tendant à renforcer la lutte contre la contrefaçon est en cours d'adoption**, après avoir obtenu un vote à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée nationale, en première lecture. Elle devrait doter la douane d'un arsenal juridique complet pour lutter contre tout type de contrefaçon en renforçant ses pouvoirs d'intervention, y compris judiciaires, alignant le dispositif national avec le droit européen.

2. anti-COunterfeit and anti-Piracy Information System : système informatisé européen pour la gestion dématérialisée des demandes d'intervention.

PERSONNALISER LES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Portefeuille de la mission grandes entreprises :
104 grands groupes
 soit + de
50 %
 du commerce extérieur français

4 382
 exportateurs agréés
 (3678 fin 2012)

Derrière l'acronyme « 3S », trois mots, « Service, Simplicité, Sécurité » et un pacte de confiance, par lesquels la douane s'engage à améliorer le service rendu aux entreprises.

Depuis 20 ans, la douane n'a cessé de personnaliser ses relations avec les usagers. Grâce à des structures dédiées au conseil aux entreprises, à Paris et en région, la douane démontre qu'elle est un acteur investi en matière économique. Aujourd'hui **la douane diversifie son offre de conseil**, se plaçant de plus en plus dans une logique « opérateur » et développe la labellisation des entreprises.

ADAPTER LE CONSEIL AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Création des cellules conseil aux entreprises dans les directions régionales des douanes (1992), du centre d'appel national Infos Douane Service (2005), **des pôles d'action économique régionaux** (2005), de la **mission grandes entreprises** (MGE) (2006), puis de la mission PME (2008), autant d'étapes-clés dans la construction d'une relation de confiance avec les entreprises.

Être à l'écoute des entreprises, répondre à leurs questions, les informer sur la réglementation et son application constituent les objectifs de base de relations personnalisées avec les opérateurs. Mais, la douane va plus loin. Elle prospecte directement les PME, proposant un entretien personnalisé et gratuit afin d'optimiser leurs procédures douanières.

La démarche qualité de la douane « 3S » concrétise également ce souci de proposer aux entreprises une offre de service unifiée. Des comités réunissant entreprises et services douaniers ont dressé une liste de 10 engagements de service que la douane s'impose. Après le dédouanement, la démarche « 3S » a été étendue, fin 2013, au secteur de la viticulture et des alcools.

PROMOUVOIR LA CERTIFICATION DES OPÉRATEURS, SORTE DE LABELLISATION DOUANIÈRE

La démarche de labellisation participe de cette volonté de répondre aux besoins des entreprises. C'est dans cet objectif que la douane a mis en place le statut d'exportateur agréé (EA) qui sécurise et simplifie les formalités d'exportation. Gage de maîtrise des règles d'origine par les entreprises exportatrices, ce statut est prévu dans les accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays partenaires. Il devient incontournable pour certains échanges (UE - Corée du Sud).

Autre label douanier, **le statut d'opérateur économique agréé (OEA)**, s'affirme comme un outil incontournable à l'export. Il concilie respect des obligations de sûreté et de sécurité avec besoin de rapidité du commerce licite. Les opérateurs fiables bénéficient de certains avantages : fluidité des échanges avec les pays signataires d'accords de reconnaissance mutuelle (Japon, États-Unis, Suisse, etc.), allègement des formalités, dispense de garantie financière, octroi de facilités, procédures domiciliées, etc.

METTRE EN PLACE UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LES ENTREPRISES FORTEMENT INTERNATIONALES

Au-delà de la fonction de conseil, les entreprises réclament aujourd'hui un traitement personnalisé global. Dans son projet stratégique à l'horizon 2018, **la douane prévoit de développer la démarche de l'interlocuteur unique** en matière économique, compétent pour le conseil mais aussi pour l'attribution et la gestion des procédures. S'inscrivant dans une logique « opérateur »,

En 2013, les PAE* ont conseillé gratuitement

2162 entreprises

(depuis 4 ans, ce sont près de 10 000 entreprises, soit 1/10^e du commerce extérieur français, qui ont fait l'objet d'un soutien personnalisé)

* (PAE : pôle d'action économique de la douane)

Maîtrise des accords de libre échange et règles d'origine : la douane conseille les entreprises lors d'une journée thématique à Bercy.

la douane souhaite encore améliorer la qualité du service rendu et offrir aux opérateurs fortement impliqués dans le commerce international un traitement homogène de toutes leurs opérations.

D'autres initiatives suivent pour adapter le traitement douanier à chaque opérateur. L'octroi de facilités, mais aussi les contrôles sont, en large part, fonction de la fiabilité des opérateurs,

de leur capacité à fournir des informations fiables et à garantir la traçabilité de leurs échanges. Responsabilisation et rigueur de gestion de la chaîne logistique sont de plus en plus la contrepartie de l'octroi de facilitations douanières. Elles permettent à la douane de soutenir les flux licites et de se concentrer sur les échanges sensibles, pour protéger efficacement l'espace national et communautaire.

1020

opérateurs économiques agréés
(831 fin 2012)

MODERNISER LA FISCALITÉ PERÇUE PAR LA DOUANE

La douane a recouvré plus de 68 milliards d'euros de droits et taxes en 2013, en augmentation par rapport à 2012 (67,9 Mds€). Ces recettes alimentent principalement le budget de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale et de l'Union européenne.

RENFORCER L'EFFICACITÉ DU RECOUVREMENT

68,23 Mds€
perçus en 2013
(67,9 Mds€ en 2012)

RÉDUIRE LE TAUX D'INTERVENTION

L'effort de modernisation des processus fiscaux s'est poursuivi en 2013, afin d'offrir un service efficace mais également moins coûteux.

RENFORCER LE CIVISME FISCAL

La douane exerce des contrôles pour lutter contre la fraude, mais aussi pour favoriser le civisme fiscal. Cette activité repose sur une action coordonnée entre les services réglementaires, les services de contrôle et ceux en charge des enquêtes.

Le recours accru au traitement des informations collectées et au ciblage a permis de concentrer les contrôles sur les secteurs à fort enjeu, comme la fiscalité énergétique ou environnementale, ainsi que sur les droits de consommation sur les alcools.

Dans le domaine des contributions indirectes, **la douane applique la charte des contrôles « contributions indirectes »** avec pour objectif, d'une part, de clarifier le rôle et les pouvoirs de la douane et, d'autre part, de favoriser l'acceptabilité des contrôles qu'elle exerce, l'objectif étant de développer le civisme fiscal tout autant que l'information des usagers sur leurs droits.

SIMPLIFIER LA FISCALITÉ DOUANIÈRE

Le téléversement représente

69,5 %
des recettes douanières

La douane a poursuivi son action en faveur de la qualité du service rendu aux usagers, en simplifiant l'impôt et en modernisant le traitement des opérations fiscales, notamment en les dématérialisant.

En 2013, la douane a rendu obligatoire le téléversement, jusque-là optionnel, pour les créances issues des télédéclarations DELTA (dédouanement) et ISOPE (secteur pétrolier). Il inclut également la

taxe sur certains véhicules routiers (dite taxe à l'essieu). Ce nouveau téléservice permet d'effectuer et de suivre en temps réel le paiement des créances douanières. **Il réduit les frais bancaires** des opérateurs tout en proposant une démarche simple, rapide et sécurisée. À la fin 2013, le téléversement concerne 69,5 % des recettes douanières, soit 47,4 milliards d'euros. Le nombre d'opérateurs adhérents est de 3 227, soit une multiplication par 4 en 2013.



62% des déclarations de récolte viticoles dématérialisées lors de la campagne 2013

La finalisation en cours des travaux du nouveau casier viticole informatisé (nCVI) facilitera l'accès aux informations sur la filière.

Dans le domaine maritime, l'effort de dématérialisation a concerné les actes de francisation pour la navigation de plaisance, à compter du 1^{er} janvier 2013. **L'ancien « carnet orange » de francisation bien connu des plaisanciers est progressivement remplacé par un document pré-rempli.** Pour faciliter les formalités des usagers et des professionnels, la douane a expérimenté un guichet unique « navigation » commun avec le service des affaires maritimes à Marennes et La Rochelle.

En 2013, le téléservice concernant le droit annuel de francisation a été ouvert à de nouvelles fonctionnalités, comme la gestion informatisée de l'ensemble du parc naval, dont les scooters des mers auxquels le droit annuel de francisation et de navigation a été étendu.

La douane généralise également son système de détaxe électronique Pablo. Ce dispositif préparé en 2013 sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2014. Il permet le visa électronique des bordereaux de vente en détaxe. Le visa électronique accélère la procédure, supprime l'envoi du bordereau par voie postale et offre aux voyageurs la possibilité d'un remboursement immédiat de la TVA au guichet de change.

La douane a développé son action en faveur de la viticulture en simplifiant les formalités et en améliorant la qualité de service rendu aux professionnels du secteur.

En charge de la gestion du casier viticole informatisé (CVI) qui permet de gérer l'ensemble de la **filière viti-vinicole**, **la douane a mis en place des téléprocédures modernes** en vue de faciliter les formalités déclaratives des viticulteurs français.

La douane poursuit les travaux de développement du nouveau casier viticole informatisé (nCVI) véritable guichet unique des professionnels pour toute la gestion de cet important secteur d'activité économique. En 2013, ce développement est entré dans sa dernière phase, celle de la réécriture des modules de gestion du foncier (base de données sur les parcelles cadastrales avec leurs caractéristiques administratives et culturelles, droits de plantation, etc.). Ce travail important à l'échelle nationale s'achèvera en 2016. À l'issue de cette étape, le nCVI offrira aux services de gestion du secteur (douane, DGCCRF, INAO FranceAgriMer...), aux organismes professionnels ainsi qu'aux opérateurs, l'accès aux informations sur la filière et aux télédéclarations *via* le portail Internet Prodouane.

Le coût des perceptions douanières a encore baissé :

45 centimes pour 100 € collectés (taux d'intervention 0,45 contre 0,47 en 2012)

FAIRE ÉVOLUER LA FISCALITÉ DOUANIÈRE

740 M€

de perception pour
la TGAP en 2013

11,46 Mds€

de droit de
consommation
recouverts sur les
produits du tabac

Au travers de la fiscalité, la douane exerce une fonction de régulation de secteurs économiques comme la viticulture, le tabac et les produits énergétiques, ou encore de soutien à certaines politiques publiques. En matière environnementale, la fiscalité douanière vise à favoriser les comportements vertueux mais aussi à pallier les effets négatifs de certaines activités sur l'environnement.

DÉVELOPPER LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le périmètre de la fiscalité environnementale s'est élargi depuis la création, en 1999, de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont la douane assure le recouvrement et le contrôle. En 2013, le produit de la TGAP perçu par la douane s'est élevé à 740 millions d'euros (+ 1,4 % d'augmentation par rapport à 2012), dont plus de la moitié pour la seule composante déchets. Les recettes sont principalement affectées à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En 2013, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été étendue à de nouvelles substances et sa revalorisation indexée sur l'indice des prix à la consommation.

ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Dans le domaine énergétique, outre l'importance des perceptions, la douane a régulé la filière à tous les stades de sa gestion. Elle a contrôlé les importations, les raffineries, le stockage y compris le stockage stratégique, et le transport.

En 2013, plusieurs mesures ont été prises afin de réduire les frais finan-

ciers supportés par les opérateurs du commerce international. Parmi elles, il convient de citer l'extension de la dispense de caution aux taxes dues lors de l'importation et en matière de régimes économiques, ainsi que pour certaines opérations réalisées par des petits opérateurs.

Pour la filière tabac, la douane a perçu 11,46 milliards d'euros de droit de consommation sur les produits du tabac en France continentale, intégralement reversés au budget de la sécurité sociale.

L'action de la douane ne se limitant pas à la perception fiscale, **le soutien des débitants de tabac dans le cadre du 3^e contrat d'avenir des buralistes (2012-2016)** s'est poursuivi.

Ce contrat prévoit des aides pour les buralistes les plus en difficulté, une meilleure visibilité sur les perspectives d'activité de cette profession et un engagement des buralistes en vue de renforcer les politiques publiques de lutte contre le tabagisme.

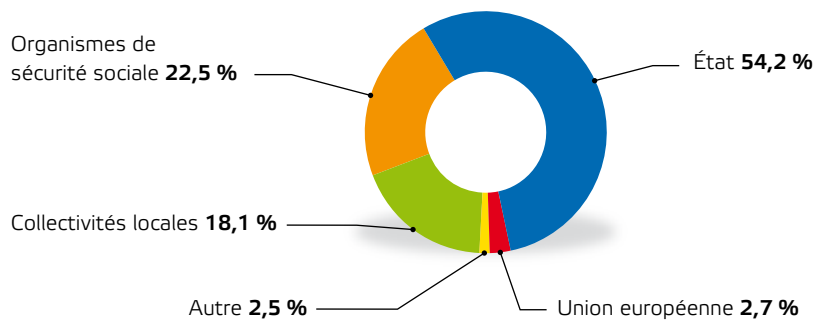
PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE MAYOTTE

Dans le cadre de la départementalisation de Mayotte, les services douaniers ont travaillé activement, en 2013, à la mise en place locale de l'octroi de mer à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette disposition constitue un enjeu majeur pour l'évolution fiscale de Mayotte et pour le financement de cette collectivité locale. Cette imposition permet d'assurer des ressources pour le budget du département et des communes de Mayotte, et de favoriser le développement des entreprises locales, grâce à la mise en place d'un dispositif d'exonérations.

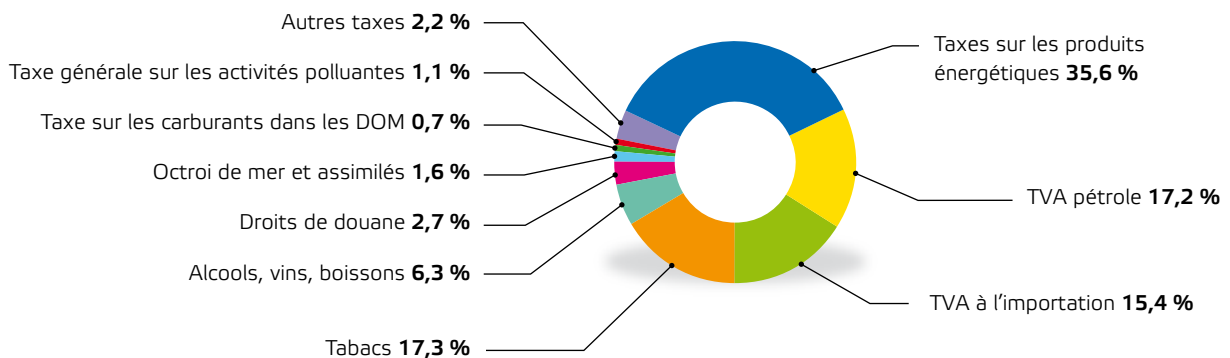
36,8 Mds€
perçus au titre de la
fiscalité énergétique

La douane régule la filière énergétique.

RÉPARTITION DES RECETTES PERÇUES PAR LA DOUANE EN 2013 PAR BÉNÉFICIAIRE



PRINCIPALES PERCEPTIONS DOUANIÈRES EN 2013



PLACER LES PERSONNELS AU CŒUR DE LA DOUANE DE DEMAIN

L'élaboration du projet stratégique de la douane à l'horizon 2018 s'est déroulée tout au long de l'année 2013. Ce projet répond au souhait exprimé, lors du lancement de la démarche, par les ministres de l'économie, du commerce extérieur et du budget, de voir « *la DGDDI exercer ses missions d'une manière encore plus efficace, conforme aux meilleurs standards des administrations douanières de l'Union européenne, au service de la compétitivité de notre économie, d'une fiscalité efficace et évolutive et de la protection des territoires et des citoyens, tout en veillant à assurer de meilleures conditions de travail à ses agents* ».

DONNER UN NOUVEL ÉLAN À LA DOUANE AU TRAVERS D'UN PROJET STRATÉGIQUE

L'ambition du projet stratégique est claire : conforter la douane comme l'administration de régulation des échanges et de contrôle des flux pour répondre aux grands enjeux et défis qui l'attendent à l'horizon 2018.

Effectifs budgétaires :

16 869
ETPT

(Équivalent Temps Plein Travaillé)

CONSTRUIRE LA DOUANE DE 2018

Le projet stratégique trace les grandes orientations d'évolution pour la douane avec pour objectif de donner de la visibilité à ses partenaires comme à ses agents.

Ce projet est le fruit d'une réflexion approfondie de près d'un an à laquelle ont participé de nombreux services. Un forum dédié aux échanges a été mis en place à cette occasion. Cette réflexion a également sollicité les partenaires extérieurs de la douane, français ou étrangers.

Point d'orgue de cette concertation, **la journée du 28 juin 2013 a réuni autour des ministres près de 350 personnes** : agents des douanes, chefs d'entreprise, organisations professionnelles, logisticiens, économistes, universitaires, associations de consommateurs, journalistes, personnalités de la société civile. Ils ont partagé leur vision des évolutions de l'environnement douanier à 5 ans.

Le projet stratégique Douane 2018 prend en compte les évolutions du commerce international avec la croissance continue des échanges, leurs

nouvelles formes mais aussi l'émergence de risques sous-jacents. Il y répond par une **professionnalisation encore plus grande de l'analyse de risques, des contrôles et de la lutte contre la fraude**, pour mieux protéger notre territoire, nos concitoyens et nos entreprises.

Douane 2018 se veut un projet novateur en matière de soutien aux entreprises. Il prévoit ainsi de professionnaliser davantage les relations avec les entreprises, grands groupes ou PME, afin de soutenir leur développement et leur compétitivité à l'international. Il se fonde sur les évolutions de la réglementation européenne pour aider au développement des plateformes logistiques françaises. **Dans le domaine fiscal également, Douane 2018 est porteur de modernité et de simplifications.**

Pour atteindre ces objectifs, la douane développera la professionnalisation et le pilotage des services autour de structures renforcées, nationales ou interrégionales, qui orienteront l'action des services, qu'il s'agisse du contrôle, de la lutte contre la fraude, de l'action économique ou de la fonction fiscale. Le niveau régional sera recentré sur l'encadrement opérationnel des services.

53,8 % d'agents opérations
commerciales/administration générale
46,2 % d'agents surveillance

DIRECTION GÉNÉRALE
DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

Entrée de la direction générale des douanes et droits indirects à Montreuil.

Par ce projet stratégique, la douane contribue à la démarche nationale de simplification et de modernisation de l'action publique.

D'ici 5 ans, le projet stratégique se traduira progressivement dans les modes d'action de la douane, ses lignes métiers mais aussi son organisation.

Consciente des efforts demandés à ses agents, **la douane portera une attention toute particulière à l'accompagnement de ces réformes.** Au travers de son projet stratégique, elle se fixe des priorités non seulement en matière d'efficacité au service des citoyens mais aussi de modernisation des conditions de travail, de prise en compte des aspirations et des projets professionnels des agents. L'appareil de formation et les modalités d'enseignement seront repensés afin de préparer les évolutions métier. Les conditions de travail pour la mise en œuvre des évolutions feront l'objet d'une attention particulière. Une gestion prévisionnelle renouée des effectifs et des compétences optimisera la politique de recrutement et les pratiques en matière de ressources humaines (RH).

INSTAURER DE NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL

Réviser les processus internes et devenir une administration exemplaire

La démarche de réingénierie des processus de travail, engagée fin 2011, s'est poursuivie en 2013. Plus d'efficacité, de qualité de service pour l'utilisateur et de maîtrise des risques sont ses objectifs et en font l'un des outils de contrôle interne les plus aboutis. Les cadres de terrain, au centre de la démarche, identifient les processus métiers à perfectionner ou simplifier pour alléger la charge de travail des services tout en renforçant la qualité du service rendu aux usagers.

Dans la même logique d'amélioration, une charte des bonnes pratiques en matière de consommation respectueuse et de développement durable a été adoptée : réduction de la consommation de papier, remplacement des déplacements par des visio-conférences, meilleure gestion des déchets par le recyclage, adoption de réflexes économes en énergie.

Innover dans le pilotage des services pour s'adapter à un environnement évolutif

Face à la généralisation du télépéage sans arrêt et à la radicalisation des méthodes de fraude, **la surveillance douanière terrestre améliore l'approche tactique de ses contrôles**, afin de maintenir son efficacité tout en garantissant des interventions sécurisées pour tous les usagers de la route, agents ou tiers.

Pour formaliser cette approche tactique et fournir un guide aux différents acteurs de la lutte contre la fraude sur le vecteur routier, un travail en réseau a été initié localement et a abouti à la création des documents topographiques de référence (DTR).

Traduction locale concrète de l'approche tactique, ces référentiels des contrôles routiers déclinent les dispositifs d'interception ainsi que les moyens humains et matériels nécessaires. L'encadrement peut ainsi choisir la méthodologie de travail la plus opérante, mutualiser moyens et bonnes pratiques et optimiser la planification des missions. Les chefs de dispositif disposent d'un support pour piloter leurs équipes et les agents appréhendent mieux leur rôle et son articulation avec celui de leurs équipiers.

AMÉLIORER LE CADRE DE TRAVAIL ET ENCOURAGER LE DIALOGUE SOCIAL

Avec le centre de service des ressources humaines (CSRH), il ne s'agit pas simplement de changer d'outil mais aussi de repenser en profondeur la fonction RH pour une prestation de meilleure qualité, au service de tous.

3 092
prises en charge individualisées des agents en 2013

Taux de féminisation
37,1%

PROMOUVOIR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La DGDDI s'est résolument engagée dans la prévention des risques psychosociaux au sein de ses services. Elle s'est dotée pour cela d'un comité de pilotage « Bien-être au travail » associant les représentants du personnel.

Un guide méthodologique pour prévenir les risques psychosociaux a été élaboré en 2013. Il vise à aboutir à des solutions concertées face aux difficultés rencontrées. Expérimentée au second semestre 2013 au sein d'une direction interrégionale, cette méthodologie sera déployée au niveau national début 2014.

Une formation des personnels d'encadrement aux enjeux de la qualité de vie au travail et la diffusion à tous les agents d'un guide pédagogique sur la prévention des risques professionnels sont programmées en 2014.

Enfin, dans le cadre de la démarche engagée en matière de déontologie par le ministère de la fonction publique, un plan d'action a été lancé.

POUR SUIVRE LE RENOUVELLEMENT DES MOYENS

Tout en maîtrisant les dépenses publiques, **la douane veille à maintenir sa capacité opérationnelle** pour allier efficacité des services et sécurité des agents.

L'habillement des motards intègre désormais des équipements de sécurité

innovants à air bags incorporés et des tenues combinant sécurité et confort. De nouveaux effets vestimentaires réservés auparavant aux unités de montagne ont été généralisés.

Côté armement, après la rupture accidentelle de la culasse d'un pistolet début 2013, un plan de contrôle renforcé des armes a été mis en place. Pour mieux protéger les agents face à des criminels de plus en plus déterminés, 900 gilets pare-balles ont été commandés en 2013 et des essais ergonomiques menés avec les services de police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire.

S'agissant des moyens informatiques, la douane a poursuivi son effort de mise à niveau de son parc d'ordinateurs, d'équipements bureautiques et de logiciels. La refonte du réseau du centre informatique douanier (CID) de Cergy-Pontoise a été entreprise pour garantir à la fois la croissance du système d'information et une meilleure disponibilité des applications douanières pour les usagers. En interne, le déploiement d'une nouvelle messagerie électronique, Mercure, dotée de fonctionnalités avancées, favorise le travail en réseau et en mode projet.

Plusieurs opérations immobilières en 2013 ont amélioré les conditions de travail des agents et renforcé les capacités opérationnelles. Les plus importantes ont concerné l'installation, dans de nouveaux locaux, du laboratoire du Havre et de l'unité du service de douane judiciaire de Metz. Des études pour le regroupement des laboratoires de Paris et de Massy-Palaiseau ont été lancées.

e-formation
33 thèmes disponibles

167 stages de formation professionnelle offerts en école,
261 sessions organisées en 2013



Amphithéâtre de l'école nationale des douanes de Tourcoing où sont formés les cadres douaniers.

PROGRESSER DANS LA GESTION QUALITATIVE DES RESSOURCES HUMAINES

MODERNISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis septembre 2013, la douane expérimente **un programme ambitieux de modernisation et d'amélioration de la gestion de ses ressources humaines**, sur la base d'un centre national de service RH (CSRH) installé à Bordeaux qui a pour objectif d'automatiser la gestion administrative et la paie des 17 000 douaniers. Pour ce faire, un programme complexe d'évolution ou de création de nouvelles applications a été lancé.

Cette automatisation renforcera la qualité de service en matière de GRH par de nouvelles fonctionnalités auxquelles les agents accéderont en ligne (inscription aux tableaux d'avancement ou listes d'aptitude, demande de temps partiel ou de congés, accès au dossier individuel, etc.). Le principe du libre accès se trouve donc au cœur du nouveau dispositif.

La mise en place du CSRH redessinera la fonction RH au sein de la douane :

les services centraux se concentreront sur la définition des politiques RH, la fonction RH locale, développera, quant à elle, un management qualitatif des ressources humaines et notamment l'accompagnement des agents en ce qui concerne le parcours professionnel, la formation, le dialogue social mais aussi le conseil en matière de carrière.

PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Dans une administration en mouvement, les agents aspirent à disposer de visibilité sur leur situation individuelle et leur carrière. L'accompagnement personnalisé repose sur un dispositif complet d'entretiens afin de prendre en compte la situation familiale et personnelle de l'agent.

En 2013, tous les acteurs concernés, dont le réseau des correspondants sociaux implantés au sein de chaque direction régionale des douanes, ont poursuivi leur mobilisation afin d'offrir aux agents un niveau de prestation élevé.

Par ailleurs, conformément à son engagement de moderniser sa politique RH, la douane a expérimenté au second semestre **une cellule nationale « Conseil, mobilité et parcours professionnels »**. Instituée officiellement en janvier 2014, son activité repose sur l'entretien de carrière, dont pourront bénéficier l'ensemble des agents des douanes.

Cet entretien confidentiel aura pour but de conseiller les personnels tout au long de leur vie professionnelle, afin d'analyser et de valoriser leur parcours professionnel, puis de les orienter vers des évolutions de carrière cohérentes au sein de la douane ou, au besoin, vers des mobilités externes (aide à la recherche de poste, constitution de CV, rédaction de lettre de motivation, identification de besoins de formation, etc.).

Ces entretiens serviront également à constituer des viviers de compétences pour rechercher la meilleure adéquation entre profil et emploi.

Le nouveau concept de parcours pédagogique modifie profondément le dispositif d'enseignement jusqu'alors structuré selon les secteurs d'activité.

6,4 jours de formation par an et par agent en 2013 (**5,7** moyenne nationale)

2013 : création de la **Cellule Conseil, mobilité et parcours professionnels**

MIEUX GÉRER LES COMPÉTENCES

La douane a entrepris de suivre les parcours professionnels de manière plus dynamique et plus lisible afin de mieux maîtriser l'évolution de la spécialisation des emplois et favoriser l'adaptation des agents.

Un dispositif de postes à profil (35,2 %) vise à favoriser l'adéquation des personnels aux emplois (formation initiale, acquis de l'expérience professionnelle, formation continue...). La méthode de définition de ces postes, affinée, offre aujourd'hui une visibilité accrue aux agents pour chaque poste à pourvoir.

RENFORCER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Avec la mise œuvre du projet stratégique Douane 2018, la formation professionnelle s'impose comme un des leviers essentiels pour accompagner agents et services dans l'évolution des métiers.

Poursuivre le programme de création de la nouvelle école des douanes de La Rochelle

Les travaux préparatoires en vue de l'ouverture en septembre 2015 d'une école nationale des douanes rénovée à La Rochelle se sont poursuivis. Elle regroupera les établissements actuels de Rouen, qui forme les agents de catégories B et C chargés du contrôle des flux commerciaux, et de La Rochelle, qui accueille les agents de la surveillance.

Cette nouvelle école est aussi l'occasion de mettre en place un nouveau projet pédagogique articulé autour d'un tronc commun d'enseignements dont le succès se mesurera à l'aune de la diffusion d'une culture unique, permettant de développer le partage des compétences et les synergies.

Mettre en place de nouveaux concepts de formation

Pour accroître et améliorer son offre de formation, **la douane développe l'e-formation** et utilise également des équipes de formateurs mobiles. L'e-formation permet à un agent de suivre un programme, à son rythme et en fonction de sa charge de travail. En 2013, le catalogue de l'e-formation regroupe 301 ressources pédagogiques réparties en plus de 30 thématiques, les dernières en date étant le contrôle du fret express, la taxe à l'essieu, la lutte contre le trafic de biens culturels.

Organiser des formations ciblées spécifiques à la douane

Les contrôles dynamiques avec extraction de véhicules du flot de circulation pour procéder à leur visite sont devenus un mode courant d'intervention. **Un plan de formation exceptionnel** a été mis en place, pour enseigner aux conducteurs les techniques permettant d'exercer ces contrôles dans les meilleures conditions de sécurité. La formation se compose d'une journée théorique consacrée à des rappels sur les règles de procédure, sur la sécurité et le code de la route et d'une journée pratique. En 2013, 1 142 agents ont suivi un total de 124 sessions.

Dans le secteur maritime, la douane se dote d'équipes dédiées aux interventions en espaces confinés à bord des navires de commerce à quai. Une formation dédiée a été élaborée. Le premier stage de 10 jours s'est tenu en novembre 2013 à l'école des douanes de La Rochelle, avec mise en œuvre d'un simulateur, acquis spécialement et restituant l'ambiance ainsi que les conditions de travail en espace confiné. Des exercices à bord de navires de commerce du port de la Pallice complètent la formation.

Agents surveillance spécialistes :

659 marins
 275 motocyclistes
 251 maîtres de chien
 187 personnels aériens
 414 enquêteurs
 206 officiers de douane judiciaire

Des plans de formation visent à maîtriser les risques lors des contrôles.

**Développer les partenariats avec les universités**

La douane a poursuivi sa **politique d'ouverture en direction du monde universitaire**, dans une optique de partage des savoirs et d'adaptation accrue des formations de l'enseignement supérieur aux besoins des entreprises.

Actuellement, ce ne sont pas moins de 15 partenariats qui ont été conclus avec des IUT, auxquels s'ajoutent ceux avec des écoles d'enseignement supérieur comme l'ISTELI (École supérieure du transport et de la logistique internationale) afin d'assurer la formation des déclarants ou des entreprises et l'ISEL (Institut supérieur d'études logistiques du Havre) qui délivre un diplôme d'ingénieur logistique avec un volet douanier important et un diplôme universitaire douanier.

21 skieurs
 de l'Équipe de France
 Douane sélectionnés
 pour les JO de Sotchi

SOUTENIR LES VALEURS D'EXEMPLARITÉ, DE PERSÉVÉRANCE ET DE SOLIDARITÉ**L'Équipe de France Douane : des valeurs sportives qui inspirent la douane**

Depuis 1967, la douane soutient le sport de haut niveau. Elle marque ainsi son **attachement aux valeurs sportives que sont le courage, la persévérance, la recherche de la performance et l'esprit d'équipe, autant de valeurs partagées par ses agents.**

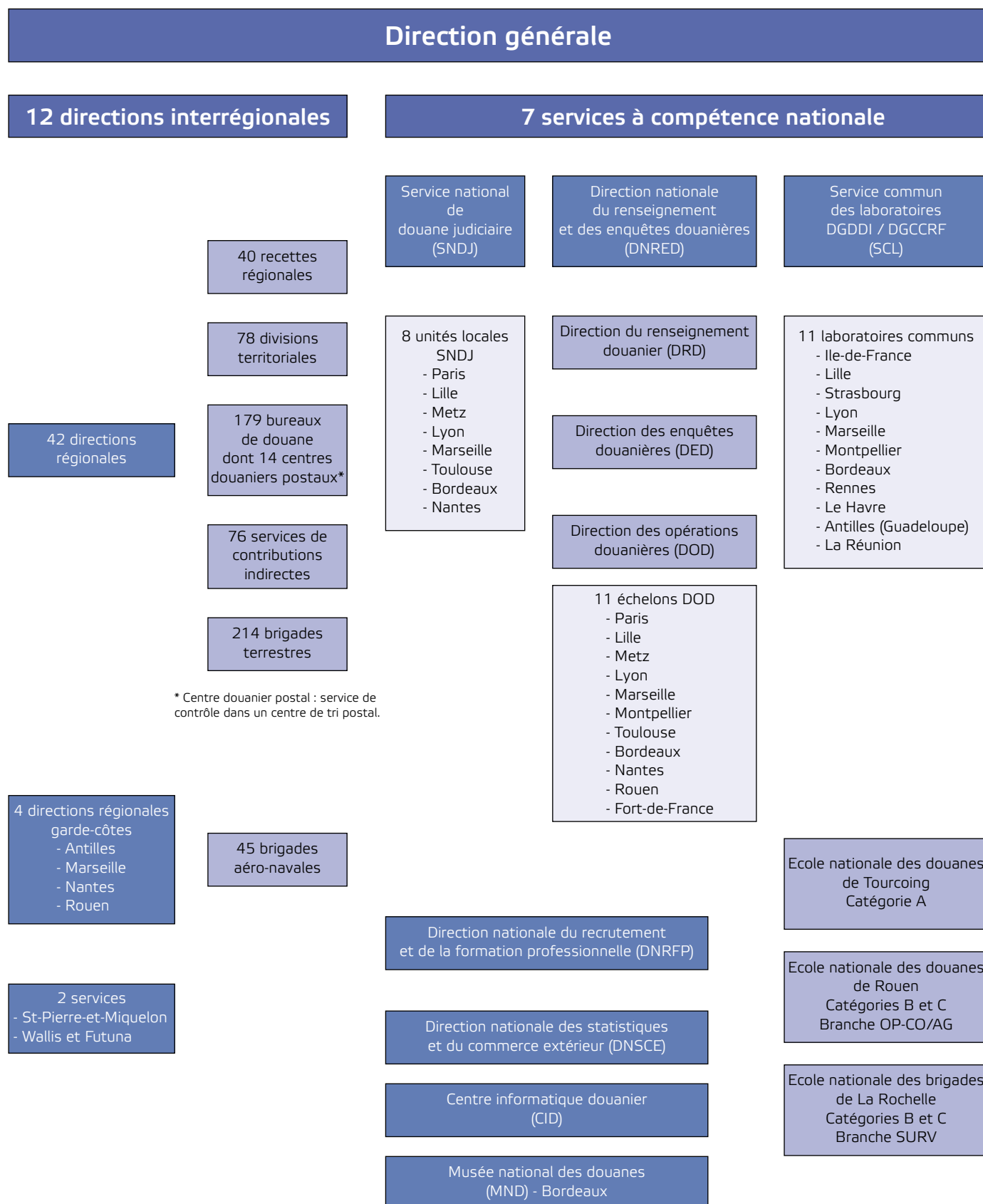
L'Équipe de France Douane compte 40 talents confirmés ou en devenir, relevant de 6 fédérations olympiques : athlétisme, escrime, judo, ski, tir et voile, ce qui leur permet de se consacrer à leurs activités sportives et de porter le plus haut possible les couleurs de la France et la notoriété de la douane. En 2013, l'Équipe de France Douane a conquis 8 titres de champions du monde et sept de vice-champions du monde en ski. S'y ajoutent un titre de vice-champion du monde en judo et deux titres européens en athlétisme.

Les performances des sportifs de haut niveau douaniers peuvent être suivies en détail sur le site officiel equipefrancedouane.fr.

Soutenir les associations douanières

Un réseau d'associations fédère les personnels douaniers. La douane les soutient pour favoriser la cohésion de la communauté douanière, à travers les valeurs de solidarité qu'elles véhiculent. Ces associations sont l'Œuvre des orphelins des douanes (ODOD), la Mutuelle des douanes, l'Association pour l'histoire de l'administration des douanes françaises (AHAD), qui s'attache à mieux faire connaître l'histoire de l'administration des douanes françaises et l'Association sportive nationale des douanes (ASND), forte de plus de 3000 adhérents. L'établissement public de la Masse gère quant à lui un parc locatif social de 3400 logements, répartis sur l'ensemble du territoire, au profit des agents des douanes.

ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DGDDI



ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DGDDI MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

CARTE DES DIRECTIONS
INTERRÉGIONALES ET
RÉGIONALES DES DOUANES



LA DOUANE FRANÇAISE DANS LE MONDE EN 2013



Principaux accords de coopération signés en 2013

Accord d'entente avec le département des douanes et impôts spéciaux d'**Espagne** pour la coopération opérationnelle en matière de surveillance aéro-navale.

Mémoire d'entente avec la DP World CALLAO SRL, autorité gestionnaire du port de commerce privé de Callao au **Pérou** pour prévenir le trafic de drogue.

Règlement relatif à la mise en œuvre du mécanisme bilatéral de coopération entre la **Colombie** et la France.

Accord de coopération entre la DNRED et la direction du renseignement naval de la **marine colombienne** (JINA).

Mémoire d'entente d'assistance administrative mutuelle en matière douanière avec le **Cap-Vert**.

Mémoire d'entente avec la direction générale des douanes d'**Albanie**.

Mémoire d'entente avec les douanes de l'Union des **Comores**, de la République de **Madagascar** et la division des douanes de la commission fiscale de la République des **Seychelles**.

Arrangement administratif de coopération avec le service des douanes de **Nouvelle-Zélande**.

Herndorn
Centre national de ciblage

Miami
Ambassade de France

Caracas
Ambassade de France

Bogota
Ambassade de France

São Paulo
Ambassade de France

Bruxelles
Représentation permanente française auprès de l'Union Européenne
Organisation mondiale des douanes (OMD) - Commission européenne CEE

Genève
Organisation des Nations Unies (ONU)

Cologne
Organisation mondiale des douanes (OMD)

Lyon
Europol - Interpol

Luxembourg
Cour des comptes européenne
Tribunal de l'Union européenne
Institut européen d'administration publique

Francfort
Banque Centrale Européenne

Madrid
Ambassade de France

Berlin
Ambassade de France

La Haye
Ambassade de France - Europol

Prague
Agence européenne GNSS

Belgrade
Ambassade de France
ADETEF Serbie

Vienne
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

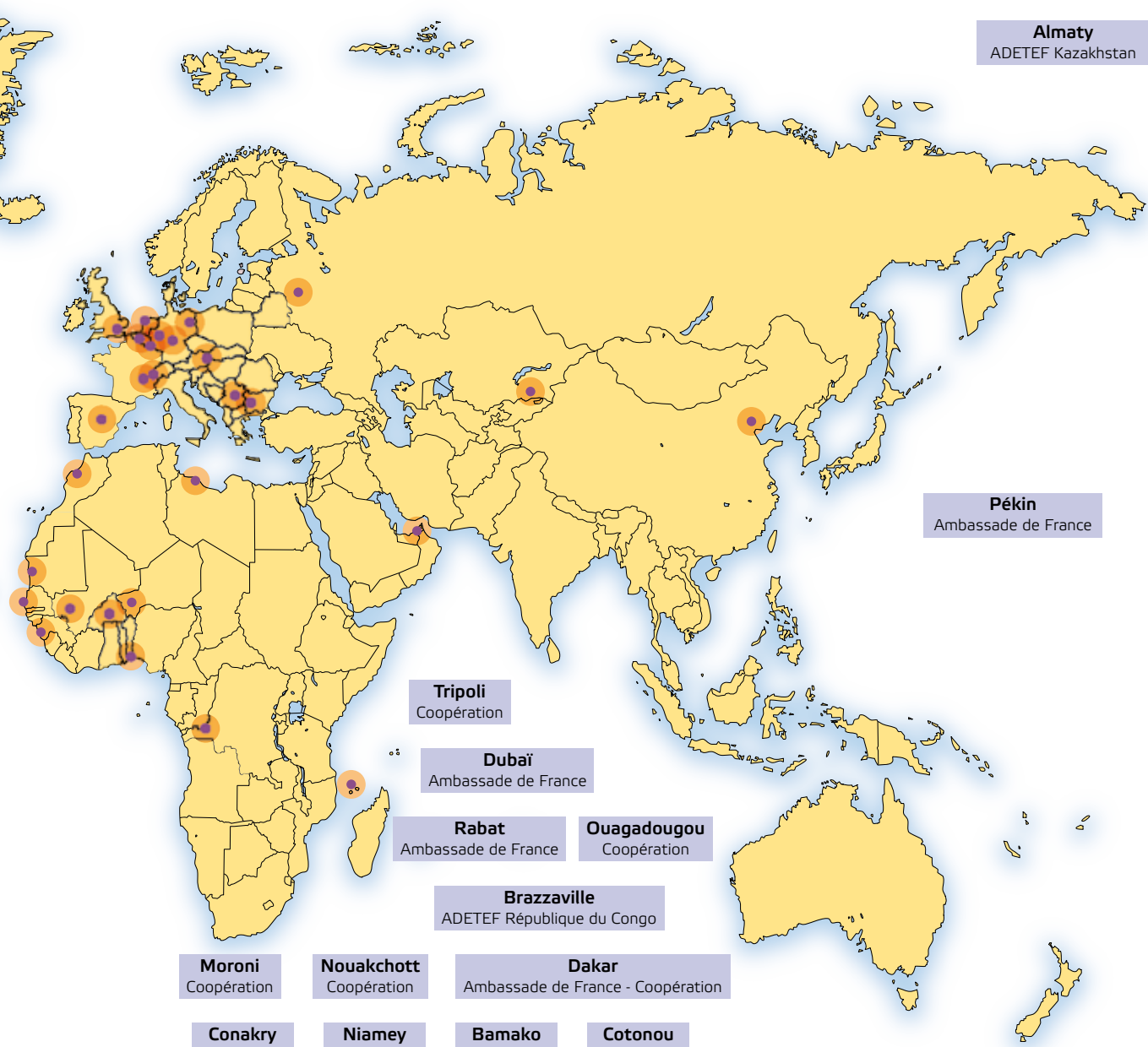
Washington
Ambassade de France
Fonds monétaire international (FMI)
Banque mondiale - Consulat de France

Londres
Ambassade de France

Sofia
Ambassade de France

Moscou
Ambassade de France

Almaty
ADETEF Kazakhstan



Pékin
Ambassade de France

Tripoli
Coopération

Dubaï
Ambassade de France

Rabat
Ambassade de France

Ouagadougou
Coopération

Brazzaville
ADETEF République du Congo

Moroni
Coopération

Nouakchott
Coopération

Dakar
Ambassade de France - Coopération

Conakry
Coopération

Niamey
Coopération

Bamako
Coopération

Cotonou
Coopération

* Détachés ou mis à disposition.

MOYENS D'ACTION

MOYENS BUDGÉTAIRES

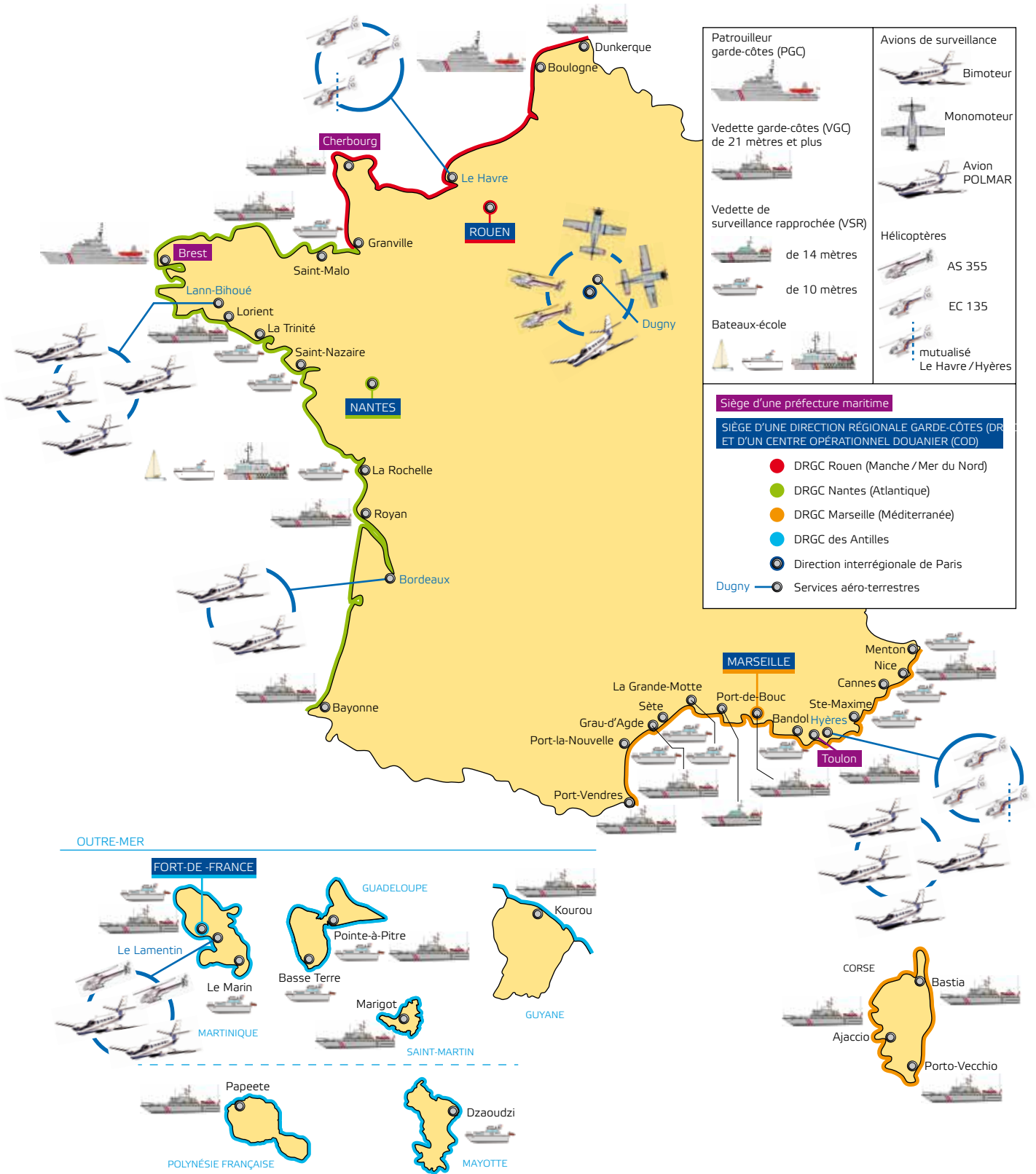
(dépenses constatées en M€, hors SCL et hors cotisations CAS-pensions)

	2010	2011	2012	2013
Personnel	797,8	797,7	798,4	798,4
Fonctionnement et dépenses diverses	166,9	167,5	162,7	170,6
Interventions	298,7	299,7	271,8	253,8
Investissement	31	25,5	32,9	38,6
Total	1 294,4	1 290,4	1 265,8	1 261,4
Cotisations CAS-pensions	361,9	393,4	320,1	336,1

MOYENS MATÉRIELS

	Nombre de	2012	2013
Parc terrestre	Véhicules	2 815	2 710
	Motos	433	449
Flottes navale et aérienne	Patrouilleurs garde-côtes de 43 mètres	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 mètres	19	19
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 mètres	17	17
	Bateaux-école	3	3
	Avions biturbines	17 (dont 2 POLMAR et 4 Beechcraft KA 350)	17 (dont 2 POLMAR et 4 Beechcraft KA 350)
	Avions monomoteur	2	2
	Hélicoptères	9	9 (dont 5 EC 135)
Matériels de détection	Scanners fixes	2	1
	Scanners mobiles	5	5
	Appareils à rayons X	67	67
	Densimètres	150	150
	Analyseurs de particules	23	26 (12 fixes et 14 mobiles)
	Radiamètres	45	47

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE MARITIME ET AÉRIENNE DE LA DOUANE EN 2013

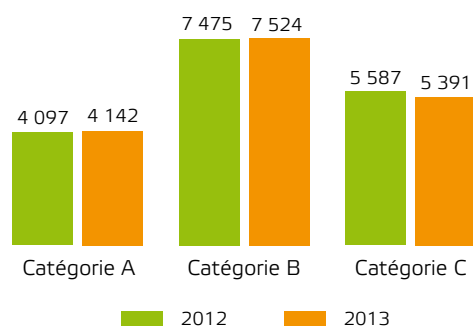


RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE

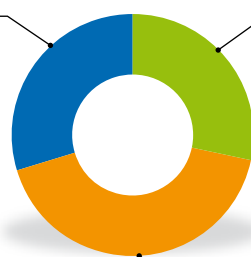
	2012	2013
Répartition hommes/femmes globale		
Effectifs masculins	63,1 %	62,9 %
Effectifs féminins	36,9 %	37,1 %
Répartition hommes/femmes dans la branche opérations commerciales et de l'administration générale		
Effectifs masculins	52,4 %	52 %
Effectifs féminins	47,6 %	48 %
Répartition hommes/femmes dans la branche de la surveillance		
Effectifs masculins	75,6 %	75,2 %
Effectifs féminins	24,4 %	24,8 %
Féminisation du premier grade du cadre supérieur (IP2)	41 %	46,8 %
Âge des agents		
Moyenne d'âge	46 ans	46 ans
Entre 19 et 34 ans	14 %	13,9 %
Entre 35 et 49 ans	42,4 %	42,2 %
Plus de 50 ans	43,6 %	44 %

STRUCTURE GLOBALE DES EMPLOIS (EN NOMBRE D'AGENTS)



TAUX DE PROMOTION INTERNE EN 2013

575 promotions en catégorie C,
soit 29,5 % des promotions



557 promotions en catégorie A,
soit 28,6 % des promotions

816 promotions en catégorie B,
soit 41,9 % des promotions

FISCALITÉ DOUANIÈRE

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'€ (DÉTAIL)

	2012	2013
Dédouanement	12 828	12 411
Droits de douane	1 952	1 865
TVA import	10 853	10 525
Autres	23	21
Énergie et environnement	37 337	37 540
TICPE	24 095	24 284
TSC DOM	467	460
TVA pétrole	11 146	11 707
TICGN + TICFE + TICHLC	335	331
Contribution exceptionnelle sur la valeur des stocks de produits pétroliers	548	0,5
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	13	18
TGAP	733	740
Contributions indirectes	15 784	16 212
Alcools et boissons	3 831	4 265
Tabacs	11 826	11 817
Autres CI	128	130
Octroi de mer et activités maritimes	1 567	1 609
Octroi de mer	1 055	1 079
Droits de ports	467	483
DAFN	46	47
TSVR - Taxe sur certains véhicules routiers (dite taxe à l'essieu)	171	168
Divers	259	290
Total	67 946	68 230

TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

TSC DOM : taxe spéciale de consommation dans les DOM

TICGN : taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel

TICFE : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

TICHLC : taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dite « taxe charbon »

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

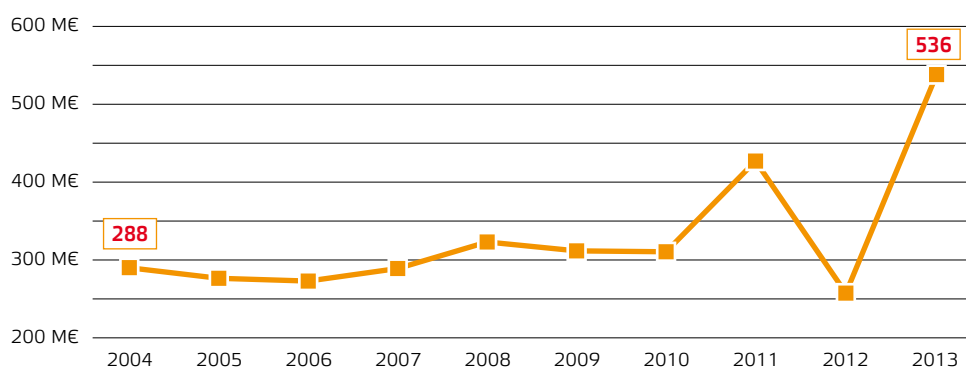
DAFN : droit annuel de francisation et de navigation

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2009 EN MILLIONS D'€

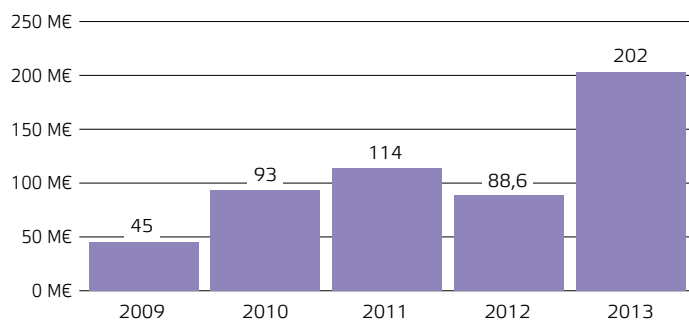
	2009	2010	2011	2012	2013
Montant des droits et taxes redressés	272	296	265	294	323

STUPÉFIANTS ET TABACS

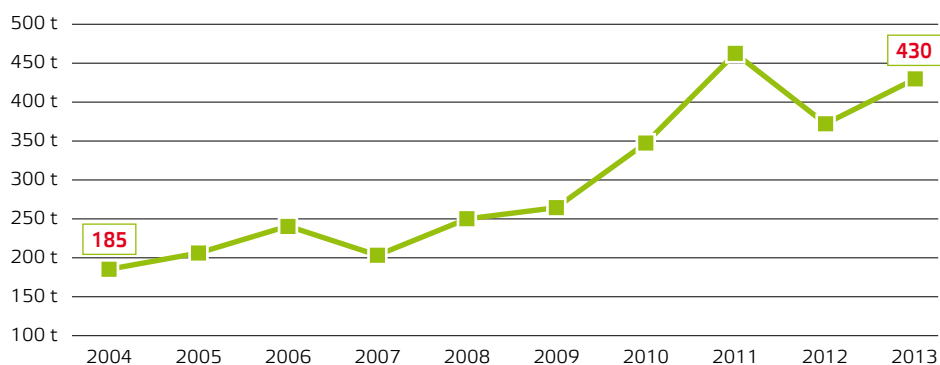
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE STUPÉFIANTS SAISIES EN MILLIONS D'€ (VALEUR ESTIMÉE SUR LE MARCHÉ ILLICITE)



VALEUR DES STUPÉFIANTS SAISIS À L'ÉTRANGER GRÂCE À LA DOUANE FRANÇAISE DEPUIS 2009 (EN M€)

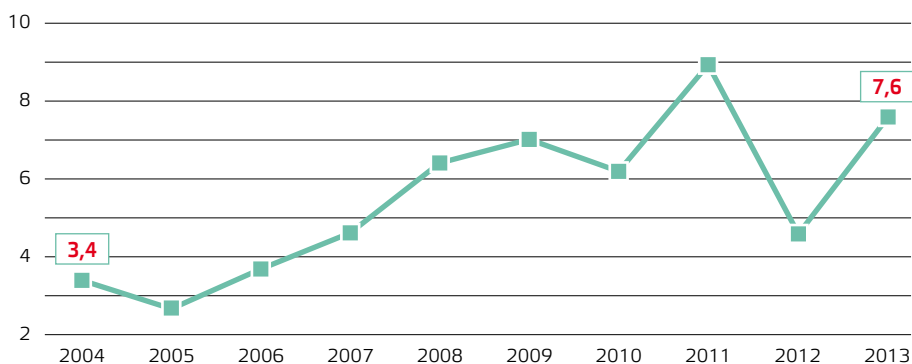


ÉVOLUTION DES SAISIES DE TABACS SUR 10 ANS (EN TONNES)

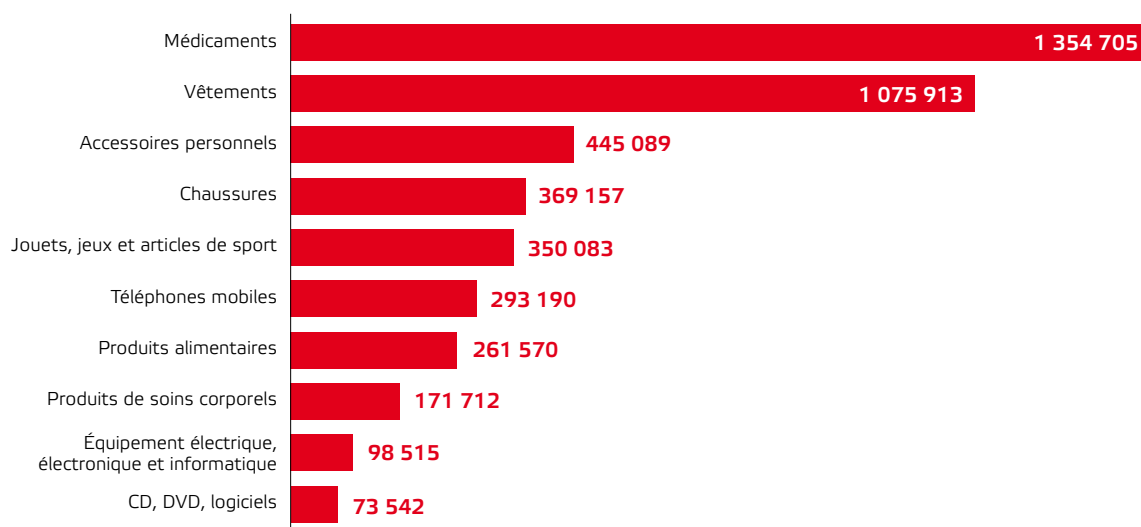


CONTREFAÇONS

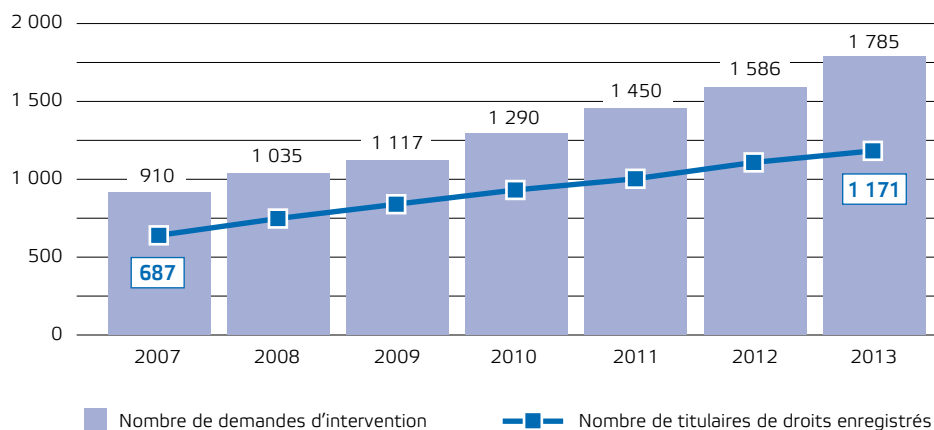
ÉVOLUTION DES SAISIES DE CONTREFAÇONS SUR 10 ANS
(EN MILLIONS D'ARTICLES)



PRINCIPALES SAISIES DE CONTREFAÇONS PAR TYPE DE PRODUITS EN 2013
(EN NOMBRE D'ARTICLES)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES
AUPRÈS DE LA DOUANE POUR INTERCEPTER LES CONTREFAÇONS



BILAN DU CONTRAT PLURIANNUEL DE PERFORMANCE 2012-2013

ENGAGEMENT 1 - LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION PARTENAIRE DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

Libellé des indicateurs	Unité	Cible 2012	Résultat 2012	Cible 2013	Résultat 2013
Taux de satisfaction des usagers	%	83 %	93 %	85 %	90,5 %
Entreprises faisant l'objet d'une démarche personnalisée	nombre	2 000	2 154	2 000	2 162
Indice global de dématérialisation du dédouanement	%	81 %	84 %	84 %	85 %
Délai moyen d'immobilisation des marchandises	minute seconde	6 mn 35 s	4 mn 46 s	5 mn	4 mn 30 s
Efficacité du ciblage des déclarations en douane	pour 10 000	82	134	150	219
Nombre de contentieux protection du consommateur	nombre	4 000	6 122	4 200	7 113
Part des importations-exportations réalisées par les OEA	%	25 %	27,3 %	30 %	31,1 %

ENGAGEMENT 2 - LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS

Libellé des indicateurs	Unité	Cible 2012	Résultat 2012	Cible 2013	Résultat 2013
Montant des saisies de produits stupéfiants	million €	340	255,8	340	536
Montant des saisies de tabacs et cigarettes de contrebande	million €	82,5	80,3	85	90
Nombre d'articles de contrefaçons saisis	million articles	6	4,6	5	7,6
Nombre de contentieux à enjeu de lutte contre la fraude	nombre	6 200	8 559	6 500	9 522
Taux de disponibilité opérationnelle des unités de la surveillance	%	79,4 %	80,8 %	79,5 %	82 %
Indice de coopération opérationnelle	nombre	6 100	5 486	6 300	9 406
Montant des saisies d'avoires criminels par le SNDJ	million €	5	7,2	8	31,1
Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions marines	%	80 %	81,6 %	81 %	83,9 %

ENGAGEMENT 3 - LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION FISCALE MODERNE

Libellé des indicateurs	Unité	Cible 2012	Résultat 2012	Cible 2013	Résultat 2013
Nombre de contentieux énergétiques et environnementaux à enjeu	nombre	530	426	540	501
Taux d'intervention sur les recettes douanières	%	0,50 %	0,47 %	0,50 %	0,45 %
Montant des droits et taxes redressés	million €	290	294	310	323
Taux de recouvrement des droits et taxes redressés	%	64 %	58 %	65 %	61,3 %
Indice de qualité de gestion du CVI	%	30 %	52,2 %	60 %	83,7 %
Indice de civisme fiscal	%	99,1 %	99,1 %	99,2 %	99,1 %

ENGAGEMENT 4 - LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION EN MOUVEMENT ET À L'ÉCOUTE DE SES PERSONNELS

Libellé des indicateurs	Unité	Cible 2012	Résultat 2012	Cible 2013	Résultat 2013
Taux de disponibilité des téléprocédures	%	98,8 %	98,1 %	99 %	99,3 %
Ratio d'occupation immobilière par agent en m ²	m ²	12,5	12,8	12	12,7
Part de l'audience hiérarchique parmi les vecteurs d'information des agents	%	47 %	43 %	50 %	43 %
Proportion de postes à profil	%	33 %	34,2 %	34 %	35,2 %
Part des voitures particulières respectant le plafond de 120 g CO ₂ /km	%	60 %	60 %	70 %	81 %
Taux global de satisfaction des agents ayant participé à une formation initiale ou continue	%	72,5 %	75,7 %	73 %	80 %

Directrice de la publication :
Hélène Crocquevieille

Rédacteur en chef :
Serge Puccetti

Réalisation :
Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication

Conception graphique :
René Bertramo, 75011 Paris

Crédits photos :
© DGDDI
© Agence Zoom - Grenoble (n° 3, page 2)
© Donlore - Fotolia.com (n° 9, page 2)
© Olivier Bonnet (n° 11, page 2 et page 13)

Imprimé en France en 2014

Imprimeur :
L'Artésienne - BP 99 - 62802 Liévin Cedex

Éditeur :
Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des deux Communes - 93558 Montreuil Cedex
dg-bic@douane.finances.gouv.fr

Les résultats 2013 de la douane sont en ligne sur
www.douane.gouv.fr

Dépôt légal : février 2014

ISSN : 1960-9345



Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex

www.douane.gouv.fr
Twitter : @douane_france

Février 2014

